



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/PRC/2905 (I)
(NEPAD Ref. 07/31 F)**

Volume I de IV

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT
À MOYEN TERME (PNIMT)**

Février 2007

RÉPUBLIQUE DU CONGO: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet d'appui au développement des communautés de pêche maritime et continentale artisanale

Volume III: Projet d'appui à la microfinance et aux micro-entreprises en milieu rural

Volume IV: Projet d'appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain

CONGO

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i>	1
I. CONTEXTE DU PAYS	3
A. Cadre général et économie.....	3
B. Agriculture et secteur rural	5
C. Cadre stratégique	8
(i) <i>Objectifs et stratégie du gouvernement</i>	8
(ii) <i>Stratégie et programmes des principaux partenaires</i>	10
(iii) <i>Leçons tirées des projets</i>	14
II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS	15
III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	17
A. Domaines prioritaires pour l'investissement.....	17
B. Critères de sélection des projets	21
C. Identification de projets bancables	22
(i) <i>Projets prévus en cours de préparation</i>	22
(ii) <i>Idées de projets bancables retenues</i>	23
IV. BESOINS DE FINANCEMENT	27
A. Analyse historique du financement du secteur rural (1999–2004).....	27
B. Analyse du programme triennal d'investissement (2005–2007).....	28
C. Besoin en financement.....	30
V. SUIVI ET ÉVALUATION	32
ANNEXES:	
Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques	
Annexe 2: Corrélation entre les priorités d'investissement du gouvernement et des bailleurs et les piliers du PDDAA	
Annexe 3: Analyse du financement en faveur du secteur rural	
Annexe 4: Résumé du compte-rendu de l'atelier de validation du PNIMT	
Annexe 5: Liste des références	

Equivalence monétaire

Unité monétaire	=	franc CFA (FCFA)
1,00 \$EU	=	525 FCFA
1 000 FCFA	=	1,91 \$EU

Abréviations

AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BDEAC	Banque de développement des Etats de l’Afrique centrale
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
CEEAC	Communauté économique des Etats de l’Afrique centrale
CERAG	Centre d’études sur l’amélioration génétique des plants tropicaux
CFCO	Chemin de fer Congo Océan
CNSA	Centre national des semences améliorées
COBAC	Commission bancaire des Etats de l’Afrique centrale
CRAL	Centre de recherche agronomique de Loudima
DSRP-i	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
ECOFAC	Projet régional écosystèmes forestiers en Afrique centrale (financement UE)
EMF	Etablissement de microfinance
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FININCO	Financière et investissement du Congo (filiale de la SNPC)
FJEC	Forum des jeunes entreprises du Congo
FLI	Fonds local d’intervention
FMI	Fonds monétaire international
FNSA	Fonds national de soutien à l’agriculture (projet du MAEP)
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
HIMO	Haute intensité de main-d’œuvre
MAEP	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
MATPIEN	Ministère de l’aménagement du territoire, de la planification, de l’intégration économique et du NEPAD
MEFB	Ministère de l’économie, des finances et du budget
MEFE	Ministère de l’économie forestière et de l’environnement
MESRS	Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique
METP	Ministère de l’équipement et des travaux publics
MPFF	Ministère de la promotion de la femme et de la famille
MUCODEC	Mutuelles congolaises d’épargne et de crédit
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OB	Organisation de base
OCC	Office du café et du cacao
OCER	Office congolais d’entretien routier
OCV	Office des cultures vivrières
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des produits exportateurs de pétrole
PACIL	Projet d’appui à la commercialisation et aux initiatives locales (financement FIDA)
PAM	Programme alimentaire mondial

PAP	Plan (local) d’aménagement des pêches
PARESO	Programme d’action et de relance économique et social (programme d’ajustement structurel lancé en 1994)
PARSE	Projet d’appui à la réinsertion économique des groupes défavorisés (financement (BAD))
PCT	Programme de coopération technique (de la FAO)
PDARP	Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes (financement BM)
PDC	Plan de développement communautaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PIPC	Programme intérimaire post–conflit (2000–2002)
PME	Petites et moyennes entreprises
PMEDP	Programme régional pour des moyens d’existence durable dans la pêche en Afrique (financement DFID, exécution FAO)
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNT	Plan national de transport
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable
PPTTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
PRODER	Projet de développement rural dans la Lékoumou, la Bouenza et le Niari (financement FIDA et Fonds pour le développement international de l’OPEP)
PRODER	Projet de développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest (financement FIDA)
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTI	Programme triennal d’investissement
PURAC	Projet d’urgence, de relance et d’appui aux communautés (financement BM)
PURICV	Projet d’urgence de réhabilitation des infrastructures et d’amélioration des conditions de vie (financement BM)
RDC	République démocratique du Congo
SAT	Stratégie d’appui transitoire (de la Banque mondiale au Congo)
SDA	Stratégies de développement agricole (2004–2013)
SDDR	Schéma directeur du développement rural (élaboré en 1996/97)
SNPC	Société nationale des pétroles du Congo
UC	Unité de compte (de la BAD)
UE	Union européenne
UEMAC	Union économique et monétaire de l’Afrique centrale
UNDG	<i>United Nations Development Group</i>
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l’enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services aux projets
ZEE	Zone économique exclusive

Préambule

*Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l’Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD)**. Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique (PDDAA)**. La **Déclaration sur l’agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l’Assemblée des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d’Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l’agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d’intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l’utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

- 1. Extension des superficies bénéficiant d’une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l’eau;*
- 2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;*
- 3. Augmentation de l’offre alimentaire et réduction de la faim;*
- 4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et*
- 5. Développement durable de l’élevage, des pêches et des forêts.¹*

Par ailleurs, à l’invitation de la FAO, des représentants de ministres africains de l’agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d’autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour: a) discuter de la mise en œuvre du PDDAA et plus spécifiquement de l’approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme; b) préparer des programmes nationaux d’investissements à moyen terme; c) formuler des projets bancables. Et plus spécifiquement de:

- l’approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,*
- la préparation des **Programmes nationaux d’investissement à moyen terme (PNIMT)**,*
- la formulation de **Profils de projets d’investissement bancables (PPIB)**.²*

¹ Le 5^e pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l’importance de ces sous-secteurs.

² Un « *profil de projet bancable* » est ici défini comme un aperçu de projet ou de programme d’investissement rédigé d’après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu’envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d’exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et son financement. Des analyses détaillées de faisabilité seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés.

Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire, le Gouvernement congolais a adressé une requête à la FAO pour le financement d'un appui à l'élaboration d'un PNIMT et d'un portefeuille de PPIB, visant à:

- *créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;*
- *atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants, dans le secteur agricole;*
- *allouer des ressources à hauteur de 10% du budget national au secteur agricole, conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo; et*
- *créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.*

Le présent PNIMT a été élaboré selon une approche participative qui a impliqué les principaux services de l'Etat concernés, les bailleurs de fonds, les organisations professionnelles agricoles, le secteur privé et la société civile. Le document provisoire de PNIMT a été préparé par quatre experts nationaux³, sous la supervision du chef de mission de la Division du Centre d'investissement de la FAO (TCI)⁴, et avec l'appui d'un consultant agro-économiste de TCI qui a révisé la documentation produite par les consultants nationaux⁵. La Représentation de la FAO a, pour sa part, apporté un appui administratif et logistique déterminant. L'Atelier national de restitution et de validation⁶ du PNIMT, qui a réuni toutes les principales parties prenantes, s'est tenu du 15 au 17 juin 2005 à Brazzaville. Les priorités du PNIMT y ont été discutées et validées, et trois groupes de travail ont examiné les idées de projets prioritaires à formuler sous forme de profils de projet d'investissement bancables (PPIB). Suite à l'atelier, trois des cinq projets retenus ont été formulés et présentés sous forme de PPIB. La présente version finale du document de PNIMT tient compte des discussions et conclusions de l'atelier de restitution et de validation précité et inclut une description succincte des trois PPIB préparés, ainsi que des deux autres projets prioritaires.

Après la présentation du secteur agricole et rural dans le contexte de l'économie nationale, de la situation alimentaire et de la pauvreté dans le pays, le document examine successivement les principales stratégies du gouvernement et des partenaires au développement, les leçons des expériences antérieures ainsi que les principales contraintes et opportunités pour le développement du secteur. Sur la base de cette analyse, et en tenant compte des stratégies nationales existantes ainsi que des piliers du PDDAA, le document identifie les lignes directrices du programme d'investissement, puis résume des idées de projets bancables potentiels. Il présente ensuite une évaluation sommaire des besoins en financement additionnels nécessaires pour atteindre les 10% du budget national alloués au secteur dans les cinq ans à venir. Enfin, le document propose un cadre général pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNIMT.

³ Un binôme de spécialistes du développement rural (M. Michel Mombouli, agronome, et M. Eugène Bagamboula, spécialiste en pêche) a préparé l'essentiel du document (analyse du contexte, des contraintes et opportunités, du cadre stratégique, et des domaines prioritaires d'investissement). Un binôme d'économistes (MM. Léon Mayko et Ruffin-Willy Mantsié) a contribué à l'analyse du contexte économique du pays et a recueilli les données concernant l'analyse historique et prévisionnelle du financement public en faveur du secteur rural.

⁴ M. Marc Fantinet, économiste, Service de l'Afrique de l'ouest et centrale (TCIW).

⁵ M. Marc Huertas, agro-économiste, consultant international.

⁶ Le résumé du compte rendu de l'atelier est présenté en annexe 4.

I. CONTEXTE DU PAYS

A. Cadre général et économie

I.1. *Cadre général.* Situé à cheval sur l’équateur en Afrique centrale, le Congo couvre 342 000 km² et est bordé au nord par le Cameroun et la République centrafricaine, à l’ouest par le Gabon, au sud-ouest par l’océan Atlantique (avec une façade maritime de 170 km), au sud-est par l’Angola et à l’est par la République démocratique du Congo. Sa population était estimée à environ 4 millions d’habitants en 2005⁷, soit une densité moyenne de 11,7 habitants/km². Le Congo est l’un des pays des plus urbanisés d’Afrique: la population est concentrée dans des deux principales villes du pays, Brazzaville, la capitale politique et administrative, et Pointe-noire, la capitale économique. Cette population croît au rythme d’environ 3% par an. Selon les estimations récentes, la population rurale congolaise ne représenterait plus qu’un cinquième de la population totale. Le pays est régi par la constitution de janvier 2002 et compte douze départements territoriaux décentralisés.

I.2. Le climat est de type équatorial dans la partie nord, subéquatorial au centre et tropical humide dans le sud. La pluviométrie est assez abondante et varie de 1 200 à 1 800 mm par an avec des pics de 2 000 mm localement dans l’extrême nord du pays. Le relief est constitué de zones de collines, de plateaux et de montagnes de moyenne altitude. Le réseau hydrographique, organisé autour des bassins fluviaux du Congo et du Kouilou-Niari, atteint 250 000 km². La végétation est constituée de savane et de forêt dense équatoriale, laquelle occupe les trois cinquièmes de la superficie du territoire national.

I.3. *Contexte économique.* A partir de 1965 et jusqu’à la première moitié des années 80, le Congo a mis en œuvre une politique d’inspiration socialiste, fondée sur le monopartisme et un contrôle par l’Etat de tous les secteurs productifs, à travers de nombreuses entreprises et offices publics, y compris dans le secteur agricole. L’exploitation pétrolière a permis de financer ce secteur public peu efficace et surdimensionné, notamment lors de l’ambitieux plan quinquennal 1982–86 qui a conduit l’Etat à contracter des emprunts extérieurs de montant élevé (le plus souvent à des taux non concessionnels auprès de banques internationales ou des sociétés pétrolières) dont les remboursements étaient assurés par les revenus de l’exploitation pétrolière.

I.4. A partir de 1984, la conjoncture économique (chute des prix du pétrole) s’étant brusquement retournée, les rentrées financières ont commencé à s’amenuiser et, dès la fin de l’année 1985, le pays n’a plus été en mesure d’assurer le service de sa dette extérieure. Dans la période 1985–1994, il a connu une crise nécessitant un ajustement structurel conduisant à l’arrêt des recrutements dans la fonction publique depuis 1986, le re-dimensionnement puis la liquidation de certaines entreprises publiques (notamment l’Office de commercialisation du café et du cacao – OCC, et l’Office de commercialisation des cultures vivrières – OCV), la privatisation de certaines d’entre elles, etc. Début 1994, le gouvernement a conclu avec les institutions de Bretton Woods un premier programme d’ajustement structurel, le Programme d’action et de relance économique (PARESO), destiné à rétablir les grands équilibres macro-économiques et à jeter les bases d’une croissance soutenue en mettant l’accent sur le secteur rural. En dépit des efforts ainsi déployés, la situation économique n’a cessé de se dégrader et la croissance du PIB réel hors pétrole a stagné ou même baissé (2% l’an).

I.5. Au milieu des années 90, la dette extérieure étant encore insoutenable (6,5 milliards de \$EU), les difficultés économiques et politiques ont atteint leur paroxysme. La dette sociale, constituée en grande partie par des arriérés de salaires, s’est nettement accrue. Ces problèmes structurels ont été aggravés par les troubles et les guerres civiles survenus après les élections de 1992,

⁷ Source: Banque mondiale, World Development Indicators Database, avril 2005.

en 1993–1994, en juin 1997 et en décembre 1998. Au sortir des guerres en 1999, l'économie était dévastée, l'essentiel du système de production et de commercialisation et des infrastructures de base avaient été détruits, en particulier dans le sud du pays, où se concentre l'essentiel de la population. La situation politique est aujourd'hui stabilisée, sauf dans le département du Pool où subsistent encore quelques poches d'insécurité.

I.6. Le redressement de l'économie nationale et la réhabilitation des infrastructures ont été engagés, en décembre 1999, au lendemain des accords de cessation des hostilités. C'est ainsi qu'un Programme intérimaire post conflit (PIPC) a été initié pour la période 2000–2002. Le retour à la paix civile, à la sécurité et à des cours mondiaux favorables pour les deux principaux produits d'exportation du pays (pétrole et bois), ont permis au Congo d'enregistrer un taux de croissance économique de près de 8% en 2000, de 3,8% en 2001, de 4,6% en 2002, de 1,2% en 2003, de 4% en 2004 et de 7,9% en 2005. Le PIPC a été essentiellement financé par les ressources du secteur pétrolier qui alimente, depuis plusieurs années, la croissance du pays. L'économie du Congo, pays à vocation agricole par excellence, reste en effet dominée par le secteur pétrolier qui représentait en 2005 50% du PIB, 80% des recettes fiscales et 90% de la valeur des exportations⁸. En conséquence, elle est fortement dépendante des aléas du marché et de la conjoncture internationale, notamment de l'évolution du prix du baril et du taux de change du dollar.

I.7. La situation budgétaire s'est améliorée depuis 2003, par rapport aux résultats exceptionnellement faibles de 2002. Cette amélioration est essentiellement due à des recettes pétrolières supérieures aux prévisions, qui ont compensé le manque à gagner au niveau des recettes non pétrolières, et à une maîtrise des dépenses publiques (473 milliards de FCFA en 2004), suite à une politique de longue date de compression des charges du personnel, de départs massifs à la retraite des agents de l'Etat. Ceci a permis au pays de régler une partie des arriérés intérieurs (salaires) et de faire face régulièrement aux échéances de paiement de sa dette extérieure.

I.8. Les résultats macroéconomiques encourageants observés depuis 2002 et l'élaboration du Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-i) avec les partenaires au développement du pays (qui a été revu de manière favorable par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en novembre 2004), ont permis au pays: a) d'aboutir en décembre 2004 à une annulation d'une partie de sa dette extérieure vis-à-vis du Club de Paris (1,57 milliard de \$EU), et un rééchelonnement d'une autre partie (1,45 milliard de FCFA); b) à la signature avec le FMI d'une Facilité renforcée pour la lutte contre la pauvreté et la croissance (FRPC) en décembre 2004, se focalisant sur: le renforcement de la transparence de la bonne gouvernance dans le secteur pétrolier, l'assainissement de la gestion des finances publiques, et la lutte contre la pauvreté; c) l'atteinte, en mars 2006, après une longue période d'observation et de négociation en raison des retards dans les progrès en matière de gouvernance économique et de transparence dans la gestion des recettes pétrolières, du point de décision de l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE); et d) le règlement des problèmes d'arriérés avec certains bailleurs bilatéraux et multilatéraux (FIDA, BAD, Banque islamique de développement – BID, Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique – BADEA), et la reprise de la coopération avec plusieurs de ces bailleurs.

I.9. Fin 2004, la dette extérieure du Congo était estimée à 9 milliards de \$EU (en valeur actuelle nette), ce qui constituait l'une des dettes les plus élevées par habitant au sein des pays en développement. Après rééchelonnements et remise de dettes, elle absorberait encore 43% des recettes fiscales en 2006, ce qui reste très élevé.

⁸ Avec une production de 90 à 100 millions de barils par an, le pays se situe en quatrième position des pays producteurs de pétrole africains derrière le Nigéria, l'Angola et la Guinée équatoriale.

I.10. Comme cela est mis en lumière dans le DRSP-i, la pauvreté est ancienne au Congo puisqu’on estimait, en 1996, à 70% la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Des études plus récentes montrent que cette proportion se situerait actuellement autour de 50%. Le PIB par habitant, qui a chuté de 1 100 \$EU en 1990 à 650 \$EU en 2003, traduit la dégradation des revenus au cours des dix dernières années. En outre, il existe des inégalités marquées entre les zones urbaines et les zones rurales, le revenu par habitant dans les campagnes ne représentant qu’un tiers à deux tiers de celui dans les villes. L’indice de développement humain calculé par les Nations unies place le pays à la 140^e place sur 177 pays en 2006; le Congo apparaît aujourd’hui dans un état de pauvreté aiguë.

I.11. L’annexe 1 présente l’évolution des principaux indicateurs macro-économiques sur la période 1999–2004.

B. Agriculture et secteur rural

I.12. **Contribution du secteur rural.** Premier pourvoyeur de l’Etat en devises avant l’exploitation pétrolière par l’exportation du bois et des produits agricoles de rente, le secteur rural, qui contribuait à plus de 10% du PIB dans les années 1960–1970, a connu un déclin progressif et ne représentait plus que 6% du PIB en 2003. Les exportations agricoles ne dépassent pas 1 à 2% des exportations totales. Cependant, le secteur rural possède d’énormes potentialités avec 8 à 10 millions d’hectares de terres cultivables, dont seuls 2 à 3% sont exploités.

I.13. Depuis l’arrêt des sociétés étatiques, le secteur agricole repose essentiellement sur l’agriculture familiale (145 000 exploitations avec 230 000 actifs dont 70% de femmes, cultivant 1,4 ha en moyenne), qui représente environ 80% de la superficie cultivée et assure plus de 90% de la production nationale. Les cultures vivrières (en premier lieu manioc, puis igname, maïs, arachide, paddy, etc.) occupent 75% des superficies cultivées, le reste étant consacré aux cultures de rente telles que la canne à sucre, l’huile de palme, le cacao et le café (ces deux dernières cultures sont toutefois en fort déclin). A l’exception du manioc dont la production a connu une sensible augmentation ces dernières années, pour l’ensemble des cultures vivrières, la tendance générale est à la baisse. Ces exploitations pratiquent également le petit élevage (petits ruminants, porcins, volaille) autour des cases. Le système de production en forêt est fondé sur la culture itinérante sur brûlis, avec le recours à de longues périodes de jachère.

I.14. Les petits producteurs sont confrontés à de nombreuses contraintes en matière d’accès aux marchés, de stockage et de commercialisation, d’approvisionnement en intrants et en petits équipements agricoles, d’accès aux services financiers et aux technologies appropriées, et de transformation des produits. Cependant, étant donné la forte demande nationale en produits alimentaires, les petits producteurs font preuve, dans certains cas, d’un bon savoir faire dans le domaine de la production et de la première transformation qui pourrait être facilement soutenu. C’est ainsi que de petites exploitations périurbaines se sont installées autour des villes (Brazzaville, Pointe noire, Dolisie) pour la production maraîchère, avicole et porcine. Ces agriculteurs ont largement contribué à l’augmentation de la production de légumes et de manioc. Les fermes d’Etat, qui occupaient, dans le passé, 100 000 ha (dont 70 000 ha pour l’élevage bovin) sont en voie de liquidation et de privatisation; celles implantées dans le sud du pays (élevage en particulier) sont presque entièrement détruites et seules subsistent les palmeraies du nord du pays, qui sont toutefois dans un état d’abandon total et n’arrivent pas à trouver d’acquéreur depuis de nombreuses années.

I.15. **Forêts et environnement.** Le domaine forestier du Congo couvre plus de 20 millions d’hectares, soit 60% du pays, dont 14 millions de forêts productives et 7 millions de forêts inondées ou

inondables. Suivant les résultats des derniers travaux et des différentes études floristiques réalisées depuis 1947, la forêt congolaise compte environ 5 000 espèces, dont plus de 150 espèces d’essences de bois d’œuvre, notamment l’Okoumé, le Limba, le Sapelli, le Sipo, l’Ayous, le Niové, l’Afromosia, etc. L’exploitation dans les forêts naturelles est l’œuvre d’une quarantaine d’entreprises, dont cinq opèrent au nord du pays. La superficie forestière concédée à ces entreprises est actuellement de 9,5 millions d’ha. Selon les estimations faites par la Banque mondiale, les forêts congolaises peuvent supporter, sur la base d’une exploitation par rotation, une production annuelle de 2 millions de m³, sans préjudice pour leur régénération; c’est du reste l’ambition des opérateurs forestiers. Cette estimation est basée, non pas sur la totalité des essences de bois d’œuvres commercialisables, mais uniquement sur une dizaine d’essences dites principales.

I.16. Actuellement, la production nationale de grumes tourne autour de 650 000 m³ par an, dont plus de la moitié provient du nord du pays. Outre l’exploitation des forêts naturelles, le pays a développé des plantations de pins, d’eucalyptus (pour l’alimentation d’une future usine de production de pâte cellulosique) et de limbas sur une superficie de 73 000 ha avec un volume sur pied de 4 millions de m³. L’industrie du bois, constituée essentiellement d’unités de première transformation (sciage, déroulage, tranchage), est suffisamment intégrée pour permettre un développement harmonieux de la filière. L’industrie du sciage travaille avec un matériel vétuste et obsolète alors que les unités de déroulage et de tranchage sont en meilleur état. Cependant ces industries ont beaucoup souffert des conflits, en particulier pour l’évacuation des produits.

I.17. Bien que n’ayant pas fait l’objet d’un inventaire exhaustif, la *faune sauvage* du Congo est encore très abondante avec 200 espèces de mammifères (parmi lesquelles le buffle, l’éléphant, le bongo, l’hylochère, le cobe onctueux, le gorille, le chimpanzé, le guib harnaché, le mandrill, etc.), 700 espèces d’oiseaux, 45 espèces de reptiles et plus de 632 espèces d’insectes. Le Congo compte plus de douze aires protégées, dont trois parcs nationaux, une réserve de la biosphère, deux sanctuaires à gorilles, deux sanctuaires à chimpanzé, une réserve communautaire, un domaine de chasse et quatre réserves de faune, couvrant une superficie totale de 2,2 millions d’ha environ soit 6,4% du territoire national. Le potentiel faunique national est encore important voire intact dans certains sites, mais il fait l’objet d’un braconnage et d’une chasse commerciale qui menacent la survie des espèces. Certaines régions du pays, jadis très giboyeuses, se sont appauvries et d’autres subissent une très forte pression. Deux parcs nationaux, avec une faune riche et diversifiée, bénéficient de plans d’aménagement (parcs d’Odzala et de Nouabalé–Ndoki) pour leur mise en valeur imminente. Le tourisme de vision et le tourisme cynégétique, bien qu’embryonnaires, ont un fort potentiel et pourraient contribuer de manière substantielle au développement économique du pays.

I.18. **Pêche.** La *pêche continentale* est pratiquée dans les eaux intérieures (fleuve Congo, rivières, mares en forêt) mais les ressources halieutiques sont mal connues; le potentiel de capture, essentiellement en provenance de la cuvette congolaise et du bassin du Kouilou/Niari, est estimé à environ 88 000 à 100 000 tonnes par an, tandis les captures annuelles ne sont que de 13 000 tonnes de poissons par an, dont 70% sont originaires de la Cuvette congolaise. La pêche continentale concerne environ 13 000 pêcheurs auxquels il convient d’ajouter les pêcheurs saisonniers (agriculteurs pratiquant la pêche à pied en forêt). La *pêche maritime industrielle* est pratiquée actuellement par douze armements basés à Pointe–Noire, qui exploitent 39 navires (21 chalutiers glaciers, 11 chalutiers congélateurs, 2 chalutiers crevettiers, et 5 sardinières). La production des crevettes (1 000 t/an) est exportée depuis dix ans vers le marché européen, tandis que le poisson débarqué (13 000 t/an) approvisionne le marché national. Ce secteur se heurte à la vétusté des infrastructures portuaires et des navires, au coût élevé du carburant, et, en ce qui concerne l’exportation, aux exigences de qualité de la réglementation de l’Union européenne. La *pêche maritime artisanale*, pratiquée par 3 000 pêcheurs équipés de 224 pirogues, produit environ 12 300 t/an de poisson, principalement pour le marché intérieur. Malgré des conditions naturelles très favorables, la *pisciculture* reste très marginale et sa

production n’a pas dépassé 50 t/an au cours des dernières années. Les quelques stations piscicoles existantes ont pour la majorité été endommagées, détruites, et vidangées pendant les guerres.

I.19. **Sécurité alimentaire.** La production agricole n’a cessé de baisser d’année en année depuis la faillite des entreprises d’Etat et des suites des dernières guerres civiles. Bref, dans l’ensemble, la production agricole ne couvre pas les besoins alimentaires nationaux et le pays est dans l’obligation de recourir à des importations alimentaires massives, en constante augmentation, qui occasionnent d’importantes sorties de devises (100 à 120 milliards de FCFA par an). Le coût annuel moyen de ces importations alimentaires a représenté, au cours des 14 dernières années, 19% de l’ensemble des importations annuelles congolaises. La consommation de poisson se monte 29 kg/habitant/an (70 000 t/an), dont 25% à 30% sont assurés par la production nationale. Les produits forestiers non ligneux jouent un rôle important sur le plan économique (médecine traditionnelle) et pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations, bien que leur exploitation et leur commercialisation revêtent un caractère informel. En revanche, les exportations congolaises de produits agricoles et alimentaires, jadis constituées essentiellement par le café et le cacao, sont devenues presque nulles aujourd’hui, du fait de l’abandon des plantations de caféiers et de cacaoyers et de l’inorganisation de la commercialisation de ces produits. Les produits pour lesquels le degré de dépendance par rapport aux importations est très élevé sont: le lait, le riz, l’arachide, la viande bovine, la pomme de terre, le poulet et l’oignon. Ces importations servent surtout à satisfaire la demande alimentaire urbaine.

I.20. **Transport et commercialisation.** Le réseau routier a connu depuis plusieurs années une dégradation progressive et alarmante occasionnée par un manque d’entretien régulier, lui-même aggravé par l’action destructurante de la pluie et de la végétation. Les interventions en matière d’entretien des routes et voies fluviales ont connu une forte réduction suite au désengagement de l’Etat, à la dissolution de l’Office congolais d’entretien routier (OCER) et aux conflits armés. Les récentes actions de réhabilitation se sont surtout limitées au réseau dit prioritaire, composé essentiellement des routes nationales bitumées et des routes préfectorales. Il est clair que la relance de la production agricole passe obligatoirement par un important effort de réhabilitation des voies d’accès aux principaux marchés et bassins de production. Dans l’ensemble, la collecte et l’écoulement de la production vivrière rencontrent aujourd’hui d’énormes difficultés en raison du mauvais état des voies de communication et du fait que très peu d’opérateurs privés ont occupé les créneaux laissés libres par le retrait des opérateurs publics (suite à la liquidation de l’OCC, de l’OCV, des grandes fermes et ranches d’Etat, etc.). En effet, de nombreuses contraintes gênent encore l’exercice de la profession de commerçant/collecteur: difficultés de transport et de financement, taxes élevées, racket des services de police, etc. Dans ce contexte, l’activité est jugée à risque et donc peu rentable par les opérateurs économiques. Les flux commerciaux actifs sont essentiellement ceux organisés autour des principales villes du pays.

I.21. **Institutions publiques.** Le *Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche (MAEP)*, est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique dans le domaine agricole (y compris pour l’élevage et la pêche). Ce ministère, qui change souvent de nom et d’attributions, est sujet à une grande instabilité en matière de stratégie, de personnel et de principes d’action. L’infrastructure rurale, la commercialisation, le développement des coopératives, la jeunesse, les eaux et forêts, les pêches, la biodiversité, etc. ont été inclus puis exclus de ses attributions au gré des remaniements ministériels. Le *Ministère de la promotion de la femme et de la famille*, anciennement rattaché au MAEP, intervient sur ce segment essentiel de la population, qui occupe un rôle central dans la production agricole et la sécurité alimentaire. Le *Ministère de l’équipement et des travaux publics (METP)*, conçoit et exécute la politique du gouvernement en matière des travaux publics et assure notamment la responsabilité de la réhabilitation et de l’entretien des routes, y inclus les pistes agricoles et forestières. La programmation de la réhabilitation et de l’entretien des pistes de desserte agricole est faite de commun

accord entre le METP et le MAEP. Le *Fonds routier*, rattaché au METP et qui a été réformé en 2004, constitue le bras financier du METP pour ce qui concerne la réhabilitation et l’entretien des routes, y compris les pistes agricoles et forestières. Le *Ministère de l’économie forestière et de l’environnement (MEFE)* garantit la gestion et la conservation des forêts, de la faune et des eaux et veille à l’utilisation durable de leurs ressources naturelles. Le *Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS)*, définit et applique la politique du gouvernement dans les domaines de l’enseignement supérieur et de la recherche, notamment agricole à travers certains organismes de recherche qui lui sont rattachés, notamment: le Centre de recherche agronomique de Loudima (CRAL), le Centre national des semences améliorées (CNSA) et le Centre d’études sur l’amélioration génétique des plants tropicaux (CERAG).

I.22. **Secteur privé et associatif.** Les opérateurs économiques du secteur rural comprennent les grossistes et les collecteurs de produits agricoles, les importateurs d’intrants agricoles et de produits alimentaires, les exportateurs (de crevettes, café, cacao) et les armements de pêche industrielle, les transporteurs routiers et fluviaux, ainsi que par les Petites et moyennes entreprises (PME) agricoles et de travaux publics, les bureaux d’études et de contrôle, les industries de transformation (extraction d’huile de palme, sucrerie, fabrication de cossettes de manioc, etc.). Le secteur associatif, constitué des ONG et des associations de base, joue un rôle d’intermédiaire entre les partenaires de développement et les populations cibles face à la réduction de la fourniture des services de base par l’Etat (santé de base, éducation primaire et secondaire, réhabilitation et entretien des routes et infrastructures de communication, etc.). Les ONG mettent en œuvre des stratégies de proximité pour recueillir des informations sur les besoins, les attentes, les préférences collectives et individuelles des populations et des organisations communautaires de base, en vue de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets et activités de développement.

I.23. **Finances rurales.** Le secteur financier est placé sous la responsabilité de la banque centrale du Congo et plus particulièrement de la Commission bancaire des Etats de l’Afrique centrale (COBAC). Le secteur bancaire compte actuellement quatre banques commerciales dont les activités se concentrent dans les grands centres urbains; il ne touche que très marginalement les secteurs de l’agriculture et de la pêche. Le secteur de la microfinance est composé d’environ 86 établissements, principalement présents en milieu urbain; il est dominé par le réseau des Mutuelles congolaises d’épargne et de crédit (MUCODEC) qui traite plus de 90% du volume d’activités du secteur et dispose de 33 caisses. En milieu rural, d’autres institutions sont également présentes: les Mutuelles de solidarité du Congo (MUSCO), les caisses féminines (14 caisses), les Associations de services financiers (ASF). Toutefois, très peu d’exploitants agricoles ont accès aux services offerts par ces institutions, en raison notamment de leur éloignement, de l’inadaptation des produits offerts et des garanties exigées. De fait, les pratiques traditionnelles d’épargne et de crédit (prêts en nature ou en numéraire auprès de la famille et des amis, tontines) sont très répandues dans les villages; dans les centres urbains, les services des usuriers sont très présents. D’autres instruments de financement du secteur rural ont été institués par le gouvernement congolais, notamment: (i) le Fonds routier; (ii) le Fonds d’aménagement halieutique (FAH), créé en 1988 mais largement sous-financé; (iii) le Fonds forestier institué en 2004; et (iv) le Fonds de soutien à l’agriculture (FSA), en cours de mise en place.

C. Cadre stratégique

(i) Objectifs et stratégie du gouvernement

I.24. En matière de développement économique, la stratégie du gouvernement s’articule autour du programme de la « Nouvelle Espérance », sur la base duquel le Président de la République actuel (Denis Sassou Nguesso) a été élu en mars 2002, et qui comprend un ensemble de réformes visant à

l’instauration d’un environnement propice à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Ce programme fait suite au Programme intérimaire post conflit (PIPC) 2000–2002, qui avait pour ambition de: (i) stimuler une croissance économique susceptible de résorber le chômage; (ii) créer des emplois productifs dans le milieu urbain et rural; (iii) réduire la pauvreté; (iv) renforcer la compétitivité; (v) accélérer le processus d’intégration sous-régionale; (vi) renforcer les capacités administratives et institutionnelles; (vii) renforcer la sécurité des personnes et des biens; et (viii) améliorer le cadre institutionnel et politique.

I.25. Le gouvernement a mis la lutte contre la pauvreté au centre de son action. Ainsi, il a élaboré en 2003/2004 de façon participative, avec tous les acteurs économiques, le DSRP-i, qui vise à instaurer une bonne gouvernance et à promouvoir le développement humain durable, en s’inscrivant dans les objectifs de développement du millénaire. Cinq secteurs prioritaires sont retenus dans le DSRP-i à savoir: la gouvernance, les transports et les communications, l’agriculture et l’élevage, les secteurs sociaux et la lutte contre le VIH/SIDA. La réduction de la pauvreté sera engagée suivant les cinq axes stratégiques suivants: (i) la consolidation du cadre macro-économique et financier; (ii) la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la paix civile; (iii) l’amélioration de l’accès des populations aux infrastructures socio-économiques de base et la préservation de l’environnement; (iv) la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA; et (v) la promotion d’une croissance économique forte, durable et axée sur la sphère économique des pauvres.

I.26. Concernant le secteur rural, comme indiqué précédemment (voir para. I.3–I.5), la politique et la stratégie du gouvernement jusqu’en 1992 ont consisté à accorder la priorité au développement des entreprises d’Etat et des offices paraétatiques intervenant dans ce secteur, au détriment de l’agriculture paysanne. Ces structures publiques intervenaient de manière importante dans la commercialisation (notamment pour le café, le cacao, et les cultures vivrières à travers l’OCC et l’OCV) et l’approvisionnement en intrants, leur développement étant assuré par la manne pétrolière. Les services de vulgarisation et de recherche agricoles étaient virtuellement inexistantes et l’infrastructure rurale, particulièrement les routes, était tout à fait insuffisante. Les limites de cette stratégie se sont matérialisées vers le milieu des années 80 avec la faillite de ces sociétés et l’augmentation des importations alimentaires, au moment où la baisse des prix du pétrole a entraîné d’importantes restrictions budgétaires. En conséquence, les fermes d’Etat ont été démantelées, les services et les organisations agricoles ont été restructurés, les monopoles de commercialisation exercés par les entreprises et offices d’Etat (OCC et OCV) ont été abolis au début des années 90, puis ces entreprises et offices ont eux-mêmes été liquidés. Ces options stratégiques ont été confirmées dans un premier programme d’ajustement structurel en 1994 (PARESO), puis lors de la table ronde avec les principaux bailleurs de fonds du Congo tenue à Genève, en novembre 1996, et enfin, lors de l’élaboration du Schéma directeur du développement rural (SDDR), avec l’appui de la FAO, en 1996/1997. Malheureusement, l’application de ces politiques et stratégies a été retardée en raison des conflits qui ont secoué le pays de 1997 à 1999. Le SDDR a été réactualisé en septembre 2001, mais n’a pas connu d’application d’envergure en raison du ralentissement de la coopération avec la plupart des agences de financement bi et multilatérales jusqu’à une date récente.

I.27. Le gouvernement a élaboré en 2003 les Stratégies de développement agricole 2004–2013 (SDA), qui ont été approuvées en conseil des ministres en novembre 2003. Elles reposent sur six axes prioritaires: (i) le financement du secteur rural, notamment grâce au développement des établissements de microfinance (EMF) et à la création d’un Fonds national de soutien à l’agriculture (FNFA) qui serait alimenté par l’Etat, à hauteur de 10% du budget d’investissement; (ii) l’ouverture et/ou la réhabilitation et l’entretien des voies fluviales et pistes agricoles; (iii) l’amélioration de l’environnement financier, fiscal et douanier pour le développement de l’agriculture (au sens large); (iv) le conseil technique aux producteurs; (v) la relance de la recherche scientifique agricole; et (vi) la garantie de l’accès à la terre aux exploitants agricoles potentiels. Lors de la formulation des SDA, il a

été tenu compte des acquis des exercices antérieurs développés dans les différents documents déjà adoptés par le gouvernement (en particulier le SDDR, le DSRP-i en préparation, etc.). La mise en œuvre des SDA est fondée sur les principes suivants: (i) la participation des bénéficiaires au développement communautaire; (ii) l’appui aux organisations de base; et (iii) une synergie et un partenariat avec les autres départements ministériels concernés.

(ii) *Stratégie et programmes des principaux partenaires*

I.28. **Banque mondiale (BM).** La Banque mondiale a relancé ses activités au Congo en mai 2001 avec la réouverture de son bureau dans le pays. Une première Stratégie d’appui transitoire (SAT1) a alors défini les actions à mener en appui au programme intérimaire du gouvernement. En septembre 2003, la BM a approuvé la SAT2 appelée à couvrir la période 2003–2005. Une Note de stratégie d’appui intérimaire couvrant la période 2006–2008 devait être présentée en octobre 2006. Le concours financier de la BM, complété par plusieurs dons, porte actuellement sur cinq projets, dont deux ont un impact direct sur le secteur rural: a) le *Projet d’urgence de réhabilitation des infrastructures et d’amélioration des conditions de vie (PURICV)*, entièrement financé par un prêt de la BM de 40 millions de \$EU, est destiné à réparer certains dommages causés par la guerre et est en exécution depuis décembre 2002 (il devait être clôturé fin janvier 2007). Il comprend notamment les activités suivantes: reconstruction de 190 km de routes interurbaines et de 290 km de routes rurales (dans le Pool, la Bouenza, et les Plateaux), réhabilitation d’infrastructures scolaires et sanitaires à Brazzaville, réhabilitation du Chemin de fer Congo Océan (CFCO), sensibilisation au VIH/SIDA, et appui institutionnel; b) le *Projet d’urgence, de relance et d’appui aux communautés (PURAC)*, d’un coût total de 41 millions de \$EU, démarré en juin 2003 et qui doit s’achever fin décembre 2007. Ce projet finance: la reconstruction d’infrastructures prioritaires dans le domaine social (santé, écoles, etc.) et économique (pistes, abattoirs, marchés, etc.), l’appui aux organisations de base et au financement des initiatives des communautés rurales (petits projets sociaux et/ou productifs de nature communautaire présentés par des ONG et des associations locales), le renforcement institutionnel (aide à la mise en place des processus de réforme économique et de décentralisation), et un appui à la balance des paiements.

I.29. La BM accorde une haute priorité à l’agriculture au sens large: en 2005/2006, elle a assisté le gouvernement à élaborer une note de politique de développement du secteur agricole ainsi que le *Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP)*, dont la présentation au Conseil d’administration est prévue fin janvier 2007 (il serait financé par un don de 20 millions de \$EU de la Banque mondiale et un apport de 20 millions de \$EU du gouvernement à partir des recettes pétrolières). La FAO a appuyé le gouvernement et la Banque mondiale dans la conduite de ces deux dernières activités.

I.30. **Union européenne (UE).** Les axes prioritaires de coopération de l’UE avec le Congo sont constitués par: (i) le secteur routier; (ii) l’Etat de droit; (iii) et le secteur de la santé. Etant donné l’importance des aspects d’entretien routier pour l’UE, cette dernière insiste auprès du gouvernement pour que les textes d’application de la loi sur le Fonds routier soient préparés et mis en œuvre dans les meilleurs délais. Elle souhaite également que l’audit sur le Fonds routier soit réalisé afin de faire la lumière sur les procédures de passation des marchés et sur le fonctionnement de ce fonds. Actuellement, l’UE met en œuvre plusieurs projets concernant les microréalisations en milieu urbain et rural, la santé animale, et les écosystèmes forestiers. L’UE apporte également un appui à quelques ONG (à travers sa ligne budgétaire spécifique), notamment le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC) et Médecins d’Afrique. Elle étudie la possibilité d’intervenir dans le domaine de la microfinance.

I.31. Les projets agricoles récents concernent: a) la seconde phase du programme microréalisations (PMR; 2,5 millions d’euro), qui intervient depuis 2004 dans la Cuvette ouest, le Niari, et le Kouilou, et finance des actions à la demande des communautés rurales dans les domaines du désenclavement, de l’amélioration de l’accès à l’eau potable, de la construction/réhabilitation d’infrastructures scolaires et sanitaires, de l’électrification des centres secondaires urbains, ainsi que des Activités génératrices de revenus (AGR) présentées par des associations de base; b) un projet pilote de réhabilitation de 250 km de pistes rurales (2,9 millions d’euro) par des techniques à Haute intensité de main-d’œuvre (HIMO). Ce projet, en cours d’achèvement, était exécuté par le PNUD/UNOPS et a donné des résultats encourageants; c) un Programme d’appui à l’insertion économique et sociale des populations déplacées à la périphérie de Pointe noire (1,5 million d’euro), en achèvement, qui a développé les activités productrices et génératrices de revenu; d) le Projet régional écosystèmes forestiers en Afrique centrale (ECOFAC), qui intervient sur la conservation d’un parc naturel dans le nord du pays et prend fin en 2005; e) le Programme panafricain de contrôle de épizooties (PACE). L’UE a également financé la préparation du Plan national de transport (PNT), qui a été approuvé par le gouvernement en 2004 et fixe la politique globale de transport du pays. Elle envisage le financement d’un programme national de pistes rurales (de l’ordre de 10 à 12 millions d’euro), sur les reliquats éventuels de financement sur la reconstruction de la route nationale Brazzaville–Kinkéla.

I.32. **Fonds international de développement agricole (FIDA).** De 1983 à 1997, le FIDA a financé trois projets, aujourd’hui achevés, concernant le développement de la pêche artisanale, des cultures vivrières, et l’appui à la commercialisation et aux initiatives locales. Son assistance a été interrompue en 1997 puis a repris en 2001 après la négociation du règlement et le rééchelonnement des arriérés. En 2001, le FIDA a adopté une stratégie post-conflit pour ses futures interventions au Congo, prévoyant des projets assurant la transition entre l’assistance et le développement, financés à travers une panoplie complémentaire de dons, de fonds supplémentaires et de prêts. Ces projets seront de type régional, touchant, selon une approche intégrée et participative, un ou plusieurs départements, ou d’ordre national mais en ciblant un domaine transversal, déterminé en fonction des besoins des groupes cibles et de l’avantage comparatif du FIDA (par exemple le financement rural et la gestion des ressources naturelles). Dans la mesure où la pauvreté est généralisée dans toutes les régions rurales, la localisation des interventions sera essentiellement déterminée par la facilité d’accès au marché. Les futures activités devaient être centrées sur la relance des activités productives et génératrices de revenus en milieu rural, l’accès aux marchés (réduction des coûts de transaction) et l’appui à la commercialisation, la restauration des services sociaux et infrastructures de base. Cela inclurait: (i) l’amélioration des routes et du transport en milieu rural (notamment fluvial); (ii) la formation de groupes de producteurs pour la collecte, la conservation et le stockage des produits agricoles, et l’amélioration de la qualité; (iii) la collecte et la diffusion de l’information sur les prix et les marchés pour renforcer le pouvoir de négociation des producteurs et la liaison entre producteurs et commerçants; (iv) la promotion de contacts réguliers entre vendeurs et acheteurs pour la vente des produits agricoles; (v) l’amélioration des circuits de commercialisation des intrants agricoles, y compris le matériel de transformation; (vi) l’amélioration de l’accès à l’eau potable et aux services sociaux de base (santé primaire, éducation) dans les villages; et (vii) l’amélioration de l’accès des petits exploitants aux services financiers.

I.33. Suite à l’élaboration de cette stratégie, le FIDA a approuvé: a) en avril 2004, le *Projet de développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest (PRODER)*, d’un montant de 15,2 millions de \$EU (dont 11,9 millions de \$EU de prêt FIDA). Ce projet a démarré en 2005 et appuie la réhabilitation des pistes rurales, les initiatives productives identifiées à la base à travers un processus décentralisé et participatif, la relance de la commercialisation des produits agricoles, animaux et halieutiques, et le développement des services financiers en milieu rural; b) en avril 2006, le *Projet de développement rural dans la Lékoumou, la*

Bouenza et le Niari (PRODER–SUD), qui travaillera sur les mêmes problématiques que le PRODER mais dans ces trois départements du sud. D’un coût total estimé à 20,8 millions de \$EU, il est cofinancé par un prêt du FIDA de 8,4 millions de \$EU et un prêt de Fonds pour le développement international de l’OPEP de 7,5 millions de \$EU. Il fait suite à l’ex-Projet d’appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL), qui a fonctionné pendant seulement un an en 1996/1997 et a dû être clos en raison des conflits.

I.34. **Banque africaine de développement (BAD).** La BAD a accordé au Congo de nombreux financements dans tous les domaines d’activités, mais sa coopération a été stoppée il y a plusieurs années en raison d’arriérés. Elle a repris en décembre 2004, quand a été trouvé un accord avec le gouvernement pour l’annulation d’une partie de la dette du Congo vis-à-vis de la BAD et le rééchelonnement de la dette restante avec l’appui de plusieurs bailleurs bilatéraux. La BAD a alors octroyé un prêt de 10,5 millions de \$EU au pays pour financer un programme de réformes économiques. Une mission de programmation générale a été menée en 2005, conduisant à la publication d’un document de stratégie pays en décembre 2005 pour décider des interventions futures de la BAD. Il cible deux axes principaux d’intervention: a) le renforcement des capacités en matière de gestion économique (3 millions d’UC), grâce à un projet d’appui institutionnel concernant notamment l’amélioration de la gestion des finances publiques et le renforcement du système de suivi-évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté; et b) l’insertion socio-économique des populations en milieu urbain (14,8 millions d’UC) par une opération multisectorielle ciblant les réfugiés, les anciens combattants et les groupes sociaux vulnérables, à travers l’appui à des activités génératrices de revenus et la réhabilitation des infrastructures communautaires de base. Suite à l’approbation de cette stratégie, la BAD a approuvé fin 2006 le *Projet d’appui à la réinsertion économique des groupes défavorisés (PARSE)*, qui interviendra dans les domaines de la réhabilitation des services sociaux, de l’appui aux micro-entreprises (surtout en milieu urbain et périurbain), et de la formation professionnelle, principalement dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Loudima et Dolisie, en partenariat avec une ONG spécialisée, le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC). Autrement dit, une opération dans le secteur agricole et rural n’est pas ciblée à court terme dans la stratégie pays actuelle, mais la BAD, reconnaissant la nécessité de diversifier la base productive nationale, prévoit de lancer des études dans les domaines agricole et forestier, qui possèdent un potentiel avéré pour la relance des secteurs non pétroliers.

I.35. **Banque de développement des Etats de l’Afrique centrale (BDEAC).** La BDEAC met en place actuellement son plan de rénovation et de relance et une stratégie opérationnelle 2002–2007 pour le Congo, après un arrêt de dix ans du essentiellement à la suspension des financements. La situation financière s’améliore puisque les arriérés sont passés de 6 milliards de FCFA en 2003 à 2 milliards de FCFA en 2004. La BDEAC a préparé un programme de financement des PME agricoles qui portera sur l’élevage (ovins, volaille), la production d’aliments du bétail et sur quelques cultures céréalières (maïs, soja). Elle prévoit aussi d’intervenir dans le domaine de la microfinance, notamment en appui au développement de l’artisanat et du petit commerce, ce qui présente un grand intérêt pour les groupements d’opérateurs encadrés par les ONG.

I.36. **Agence française de développement (AFD).** L’AFD a financé, de 1984 à 1997, 15 projets dans le secteur du développement rural pour une valeur de 42 milliards de FCFA. Le dernier projet financé remonte à 1997. Actuellement, le concours de l’AFD à l’Etat a été suspendu; la reprise est assujettie au règlement des arriérés (en cours) et par conséquent à l’aboutissement du processus engagé par le Congo auprès de la Banque mondiale pour accéder à l’initiative PPTTE (le point de décision a été atteint seulement en mars 2006). Par contre, l’AFD a poursuivi ses financements en faveur du secteur privé, notamment dans le secteur financier (appui au réseau des Mutuelles congolaises d’épargne et de crédit –MUCODEC) et dans le secteur forestier (financement des entreprises d’exploitation forestière et appui au développement de plans d’aménagement durables).

I.37. **Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).** La FAO a mis en œuvre depuis 2000 plusieurs programmes d’urgence de relance agricole (2,2 millions de \$EU) pour la relance de la production, la distribution d’intrants et de semences, la promotion de microentreprises féminines, la création de petites unités de fabrication d’aliments du bétail, la production et la protection intégrée du manioc et la multiplication de semences. Depuis fin 2002, la FAO met en œuvre également le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), financé par le gouvernement (3,2 millions de \$EU) et le programme de coopération technique (PCT): le PSSA intervient sur des sites pilotes dans sept des 10 départements du pays (Cuvette, Cuvette ouest, Plateaux, Pool, Bouenza, Niari, Kouilou), pour promouvoir la maîtrise de l’eau, l’intensification des productions (vivrières, maraîchères, riziculture irriguée, élevage ovin et caprin), et la diversification des systèmes de production (relance de la pisciculture, transformation de produits agricoles). La FAO apporte aussi une assistance dans le domaine de la pêche à travers: un PCT pour le développement d’un système de statistiques des pêches et sur les ressources halieutiques, un PCT pour le renforcement du système national de l’assurance qualité des produits de la pêche, et le Programme régional pour des moyens d’existence durable dans la pêche en Afrique (PMEDP), qui appuie des communautés de pêcheurs dans trois sites pilotes (deux sur le littoral, dans le département du Kouilou, un sur le fleuve Congo dans le département des Plateaux).

I.38. **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).** Malgré les crises qu’a connues le Congo, le PNUD n’a jamais interrompu son assistance. Dès la fin des hostilités, le PNUD a mis en place en 2000 un programme d’activités « post conflit », en fonction des besoins des populations et en accord avec les priorités exprimées par le gouvernement. Ce programme comporte des activités visant à répondre aux besoins immédiats de la population (programmes d’urgence en faveur des communautés rurales touchées par la guerre, réinsertion des ex-combattants, promotion de l’équité entre les femmes et les hommes), à appuyer la mise en place d’une gouvernance démocratique (appui au Parlement, au ministère de la justice, à l’élaboration d’un plan d’action national de lutte contre la fraude et la corruption) et à faciliter le développement durable (prévention du SIDA dans les écoles, appui à l’élaboration du DSRP, appui au MEFÉ en ce qui concerne l’application des conventions internationales sur les changements climatiques et la biodiversité). Le PNUD exécute le projet pistes rurales financé par l’UE (à travers l’UNOPS) ainsi que la composante d’appui au développement communautaire du PURAC financé par la BM.

I.39. **Programme alimentaire mondial (PAM).** Dès 1997, le PAM a réalisé plusieurs opérations d’urgence. Depuis 2000, il appuie le gouvernement en partenariat avec d’autres agences, en particulier dans deux domaines: (i) les secours d’urgence, consistant essentiellement en une distribution gratuite des vivres; (ii) l’aide à la reconstruction et au développement. C’est ainsi que le PAM a apporté son appui aux réfugiés du nord et au projet de cantines scolaires dans le Pool. Actuellement, le PAM travaille à la mise en œuvre, à partir de 2006, d’un programme d’appui au développement en mettant l’accent sur les domaines suivants: l’agriculture, la lutte contre le VIH/SIDA, l’éducation en milieu scolaire et préscolaire, la formation des femmes (dimension genre) aux petits métiers.

I.40. **Organisation des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF).** Depuis 2003, l’UNICEF a mis en place un programme (2,5 millions de \$EU) comportant des activités dans les domaines suivants: (i) la surveillance nutritionnelle et le renforcement du personnel de santé, des affaires sociales et des communautés dans la prise en charge des enfants souffrant de malnutrition; (ii) l’assistance psychosociale aux femmes et aux enfants en situation difficile, particulièrement dans le Pool et dans les zones touchées par les conflits armés; (iii) le développement des jeunes enfants et l’insertion des adolescents dans la région du Kouilou et dans les régions affectées par les conflits armés; (iv) l’accès des femmes pauvres à des micro crédits afin de pouvoir couvrir les besoins de base des ménages.

I.41. **Italie.** Elle intervient essentiellement à travers la coopération multilatérale dans les domaines de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Elle a financé en 2002, à travers le PNUD, un petit projet (60 000 euro) de réhabilitation des étangs de la station piscicole de Djoumouna. Enfin, l’Italie appuie des actions de formation en faveur du MEFÉ et serait disposée à assister ce ministère dans le domaine de la conservation des écosystèmes.

I.42. **Financière et investissement du Congo (FININCO).** La FININCO, qui est la section financière de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), envisage la création d’une société de microfinance et la mise sur le marché de produits financiers, à savoir l’affacturage et le crédit–bail. Ces dispositifs pourraient permettre de faciliter l’équipement des PME agricoles, voire des moyens exploitants.

I.43. L’annexe 2 présente les principaux projets inscrits au budget d’investissement public et les projets/priorités des bailleurs de fonds, selon les axes du PDDAA.

(iii) Leçons tirées des projets

I.44. De 1992 à 2000, le Congo a été le théâtre de plusieurs conflits politiques ayant débouché sur trois guerres civiles qui ont détruit le tissu socio–économique en laissant derrière elles leurs lots de déchirements, de morts et de dégâts de toutes sortes, évalués au sortir de la guerre de juin 1997 à plus de 500 milliards de FCFA. Au lendemain des accords de cessation des hostilités de décembre 1999, le gouvernement a entrepris le redressement de l’économie nationale et la réhabilitation des infrastructures touchées par la guerre à travers un programme intérimaire post conflit (PIPC). Ce programme a été soutenu par le FMI dans le cadre de la préparation d’un programme à moyen terme susceptible d’être appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). C’est dans ce contexte que le gouvernement a placé la lutte contre la pauvreté au centre de sa politique de développement (Nouvelle Espérance) et a préparé le DSRP–i. Il a également finalisé un dossier spécial pour obtenir un allègement de sa dette extérieure dans le cadre de l’initiative PPTE. Dans le cadre du processus de démocratisation entrepris par le gouvernement, une politique de décentralisation a été récemment mise en place. Pour des raisons de cohérence entre les divers programmes et de bonne gestion des activités proposées, il est essentiel que ce nouveau cadre juridique et institutionnel (le transfert de compétence des collectivités territoriales en particulier), soit harmonisé avec le DSRP–i. De plus, plusieurs bailleurs de fonds ont fortement appuyé l’émergence de la société civile et le renforcement des capacités à la base.

I.45. En ce qui concerne l’exécution proprement dite des projets, l’expérience passée a mis à jour certaines faiblesses telles que: (i) le retard important dans le déblocage des fonds de contrepartie nationale pour le financement des projets et l’insuffisance de ces fonds; (ii) les difficultés pour assurer le paiement des échéances de prêts, ce qui entraînait l’arrêt des décaissements sur les projets en cours (projets financés par le FIDA, l’AFD, la BDEAC); (iii) les fréquents cas de non respect des procédures de passation des marchés se traduisant bien souvent par des surcoûts injustifiables.

I.46. Au sujet des activités de suivi et évaluation, on peut signaler: (i) une faiblesse dans la mise en œuvre de ces fonctions, avec une insuffisance des contrôles physiques et financiers de l’exécution des projets, qui ont parfois conduit à des cas de mauvaise gestion; (ii) un manque de durabilité organisationnelle et institutionnelle des projets au–delà de leur phase pilote ou expérimentale; (iii) une inefficacité du système judiciaire national dans la répression de délits graves constatés et le cas échéant des dispositions de garantie contractuelle prévue.

I.47. Il est clair que l’amélioration de la gestion et de l’exécution des projets passera par un renforcement des capacités des acteurs, une simplification des procédures de marché et un raccourcissement de la chaîne des intervenants. Une des solutions consiste à confier la gestion des projets à des unités de projets efficaces et autonomes, ou à des agences internationales ou privées (cas du PURAC), ou, en ce qui concerne les projets d’infrastructure, à une agence d’exécution des travaux d’infrastructures et d’équipements ruraux, à créer. Dans tous les cas, les procédures d’approbation des appels d’offres, des marchés et contrats, les mécanismes d’exécution des activités à travers des opérateurs contractuels, ceux de suivi et d’évaluation des activités, résultats et impacts des projets, et de mise à disposition à temps des fonds de contrepartie devront faire l’objet d’une attention soutenue.

II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

II.1. *Aspects généraux et macroéconomiques.* Bien que doté d’importantes ressources naturelles, en particulier de grandes potentialités en terres cultivables (8,2 millions d’hectares soit environ 25% de la superficie totale du territoire national), d’une pluviosité abondante et régulière et d’un réseau hydrographique très dense, le Congo demeure un pays pauvre. Alors que le pays possède une forte tradition agricole, le poids du secteur rural (agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière) dans l’économie a graduellement diminué, la production agricole montre une tendance à la baisse, qu’il s’agisse des produits vivriers ou de ceux destinés à l’exportation, et les importations de produits vivriers ont fortement augmenté pour compenser la chute de la production nationale. Le Congo doit faire face à une dette très importante, même après les accords d’annulation et de rééchelonnement de la dette de décembre 2004, tandis que l’amélioration du cadre macro-économique (réformes en cours, rétablissement des grands équilibres financiers, etc.) ouvre de nouvelles perspectives, notamment l’accès probable aux ressources PPTE dans un proche avenir.

II.2. Le secteur rural manque d’un système de financement adapté. Les établissements bancaires ne financent pas le secteur agricole (en fait tout le secteur productif de manière générale) en tout cas pas les petits producteurs, tandis que les EMF, qui ne sont pas présents partout en milieu rural, limitent généralement leurs crédits à du court terme, souvent auprès de clientèles de fonctionnaires ou de petite(s) commerçante(s). Toutefois l’existence d’un code d’investissement attractif pour les activités agricoles constitue un atout pour l’éclosion des entreprises agricoles, agropastorales, forestières, halieutiques, etc. La libéralisation des échanges, la simplification des procédures administratives en matière de création d’entreprise, la disponibilité en terres fertiles inexploitées, etc. sont autant d’atouts pour susciter une activité agricole prospère.

II.3. *Production végétale et élevage.* Actuellement, les exportations agricoles (café, cacao) sont aujourd’hui très faibles et la demande intérieure est satisfaite par des importations massives de produits alimentaires. Les principaux handicaps auxquels se heurtent le développement agricole et celui de l’élevage sont nombreux: retard pris par le gouvernement pour la mise en œuvre d’une politique cohérente et intégrée de développement des activités agricoles; faiblesse de la recherche et inefficacité des services d’appui et d’encadrement; faible productivité des systèmes de production paysans; difficultés d’approvisionnement et prix élevés des intrants; faible niveau d’organisation des petits producteurs; infrastructures rurales insuffisantes, notamment pour l’accès aux marchés suite à la dégradation des capacités de transport routier, ferroviaire et fluvial, aux carences d’entretien des routes et pistes rurales, ce qui entraîne des coûts excessifs de transport.

II.4. Malgré la médiocrité des performances actuelles du sous-secteur production végétale et élevage, il faut souligner qu’il existe un certain nombre de potentialités et d’atouts qui pourraient favoriser la relance de l’agriculture et de l’élevage. Parmi ceux-ci on peut retenir: a) les importantes

ressources naturelles notamment les terres arables (8 millions d'hectares), l'importance du réseau hydrographique, la pluviométrie abondante; b) la disponibilité d'une importante offre de main d'œuvre en zones rurales; c) le retour vers les activités agro-pastorales de nombreux citadins, notamment des fonctionnaires et des retraités, qui cherchent à obtenir des revenus additionnels; d) l'existence d'un capital de savoir-faire au niveau des producteurs et de certaines ONG d'appui au monde rural.

II.5. **Pêche et aquaculture.** Les principales contraintes au développement de la pêche et de l'aquaculture sont les suivantes: la dégradation de l'écosystème marin due entre autres à l'exploitation du pétrole offshore; la mauvaise connaissance des ressources halieutiques des pêcheries; les difficultés d'approvisionnement et le coût élevé des intrants, en particulier les aliments pour la pisciculture; les difficultés d'accès aux services financiers et aux technologies améliorées des pêcheurs (notamment les techniques appropriées de pêche, de pisciculture, de transformation et de conservation des produits halieutiques); les difficultés liées à la conservation, au transport, à la collecte et à l'évacuation des produits halieutiques. Les atouts du pays dans le domaine de la pêche et de la pisciculture reposent sur le large potentiel des ressources halieutiques tant dans le domaine de la pêche maritime que de la pêche continentale, l'existence de nombreux pêcheurs, la volonté du gouvernement d'adapter le cadre institutionnel et légal du secteur, l'élaboration d'un Code de la pêche et la mise en place d'une politique de crédit et d'incitation fiscale favorable aux activités de la pêche.

II.6. **Forêts.** Dans l'ensemble, malgré les multiples effets induits qu'il génère, le sous-secteur forestier contribue relativement peu à l'économie du pays au regard de ses potentialités. Son développement est confronté aux contraintes endogènes et exogènes suivantes: difficultés d'évacuation du bois au nord du pays du fait de son enclavement et de son éloignement du port de Pointe-Noire; mauvais fonctionnement de la chaîne de transport et notamment du CFCO; mauvaise gestion des exploitations forestières par certains opérateurs; faible niveau de transformation locale du bois et de diversification des industries; étroitesse du marché local ce qui conduit à l'exportation de la quasi totalité de la production; coûts élevés des équipements. Le sous-secteur dispose toutefois de nombreux atouts: l'existence de ressources fauniques et ligneuses importantes; la disponibilité de terres pour le développement des programmes de reboisement; un régime commercial favorable au développement des entreprises forestières; la maîtrise de la technique de multiplication du matériel végétal et des techniques sylvicoles; et l'existence d'un fonds forestier pour appuyer le secteur, toutefois insuffisamment mobilisé pour appuyer l'investissement public dans le secteur.

II.7. **Dimension genre.** Les femmes représentent 52% de la population totale et ont un rôle primordial dans la production agricole et la sécurité alimentaire. Leur poids social important et leur contribution déterminante pour la réduction durable de la pauvreté sont reconnus au niveau national. Cependant, les femmes font face à de nombreuses contraintes: l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction, la faiblesse des soins de santé primaire, notamment de santé maternelle, leur accès difficile aux technologies, à la formation, l'information et au financement pour développer leurs AGR. Il est clair qu'au delà de la question de justice sociale, l'intégration transversale de l'équité entre hommes et femmes dans tous les secteurs de l'économie est un enjeu majeur de développement du pays, essentiel pour l'éradication de la pauvreté. C'est dans ce sens que le gouvernement s'oriente en visant une meilleure intégration de la femme à la vie publique par: (i) la diminution de la pénibilité des travaux auxquels elles sont astreintes surtout en milieu rural, en favorisant leur accès aux facteurs de production en vue d'améliorer leur productivité; (ii) l'amélioration de leur participation et de leur représentativité à tous les niveaux, aux instances de décision et à la gestion de la chose publique, par la création et/ou la dynamisation des centres de formation adaptés.

II.8. **Conclusions.** Après les guerres civiles à répétition qui se sont déroulées dans le pays entre 1992 et 2000, le défi majeur du gouvernement congolais a consisté à assurer une paix totale et durable sur toute l’étendue du territoire national. Cette paix est en effet la condition sine qua non qui, en permettant la libre circulation des biens et des personnes, entraînera le Congo dans une ère nouvelle de développement durable dont il a si grand besoin. Le gouvernement utilise les revenus de l’exploitation du pétrole pour mettre en œuvre ses plans et programmes de développement. Cependant, il convient de souligner qu’en raison du caractère fluctuant et aléatoire de l’exploitation pétrolière, le Congo devrait s’appuyer sur d’autres ressources, en particulier le secteur agricole. Le pays doit garder en mémoire que ce secteur fut le premier pourvoyeur en ressources financières avant l’avènement de l’exploitation pétrolière. Pour le Congo, la production agricole constitue une valeur sûre et la base durable pour son développement économique et social.

II.9. Plusieurs actions sont essentielles pour assurer un développement économique et social durable du pays, notamment du milieu rural: (i) l’installation d’une infrastructure routière adéquate, si possible à dimension sous régionale, et comprenant des axes nationaux ainsi que des voies fluviales et pistes de desserte agricoles joignant les pôles et bassins de production aux centres de consommation; (ii) le maillage énergétique de tout le territoire national pour servir de base à l’accroissement de la production et à l’industrialisation; (iii) le renforcement des capacités des acteurs des filières (producteurs, commerçants et transporteurs, transformateurs) et de leur participation à la gestion du développement; (iv) l’amélioration de l’accès aux services financiers et aux technologies appropriées, en particulier pour les petits producteurs et les commerçants.

III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT

A. Domaines prioritaires pour l’investissement

III.1. Comme cela est clairement indiqué dans les stratégies de développement récemment adoptées par le gouvernement (SDDR actualisé, SDA 2004–2013, DSRP–i), le secteur rural, étant donné son poids dans la population et dans l’économie du pays, est appelé à jouer un rôle clé pour le développement économique du Congo.

III.2. Les grands axes d’intervention du DSRP–i sont très généraux et couvrent le développement institutionnel et les ressources humaines, les services sociaux, les infrastructures de base et les secteurs productifs. Par contre, les orientations de la SDA, basées sur le SDDR actualisé et auxquelles le DSRP–i fait référence, sont plus ciblées et s’articulent autour des activités suivantes: (i) la redéfinition du rôle de l’Etat dans l’économie; (ii) la transformation de l’environnement juridique et réglementaire et la promotion du secteur privé; (iii) le désenclavement des départements; (iv) le développement des filières; (v) la décentralisation de l’Etat; (vi) l’appui aux femmes; (vii) la gestion durable de l’environnement. Ces orientations ont guidé, au cours de ces dernières années, les interventions du gouvernement et des bailleurs de fonds.

III.3. Le choix des domaines prioritaires d’investissement du PNIMT, qui vise l’appui à la mise en œuvre du PDDAA, a pris en considération les cinq piliers du PDDAA, qui sont les suivants:

- maîtrise de l’eau et gestion durable des sols;
- amélioration des infrastructures rurales et de l’accès aux marchés;
- augmentation des approvisionnements alimentaires et lutte contre la faim;
- recherche agricole, diffusion et adoption de technologies;
- élevage, pêche et forêts.

III.4. L’établissement des priorités du présent PNIMT a tenu compte des stratégies du gouvernement, de celles des bailleurs de fonds et des projets qu’ils appuient ou qui sont en cours de préparation, ainsi que de l’environnement économique et politique du pays (notamment l’accession au point de décision de l’initiative PPTE, les annulations et rééchelonnement de dettes obtenus en 2005/06, et la reprise de la coopération avec de nombreux bailleurs). Les domaines prioritaires retenus et les idées de PPIB proposés constitueraient ainsi une première phase (cinq ans) d’investissements essentiels pour la relance de la croissance du secteur agricole et rural, qui viendront compléter les activités en cours et prévues dans le secteur rural appuyées par le gouvernement et les bailleurs de fonds. Il est à noter également que le PNIMT s’inscrit dans le cadre plus général du programme triennal d’investissement (PTI) 2005–2007 adopté par le pays, et en quelque sorte contribuera à sa mise en œuvre. Comme cela a été indiqué plus haut, la réduction de la pauvreté passe par l’accélération de la croissance et de la redistribution des revenus, et notamment par une augmentation de la production et des revenus dans le secteur agricole (au sens large). Pour y parvenir, l’accroissement de l’investissement public (et privé) dans le secteur rural est nécessaire, mais ne saurait constituer une condition suffisante: les capacités de préparation et de gestion des projets/programmes doivent être améliorées afin d’obtenir des taux acceptables de déboursement et donc d’atteindre, dans les délais, les objectifs assignés aux projets/programmes.

III.5. Les *huit domaines prioritaires*⁹ retenus dans ce PNIMT se dégagent des premières discussions et sont en ligne avec les orientations du PDDAA. Ils s’insèrent dans les piliers du PDDAA, et concernent (voir aussi le Tableau 1 en page suivante):

- l’accès aux marchés et la valorisation de la production;
- l’accès aux services financiers;
- l’amélioration de la productivité agricole, halieutique et forestière;
- l’amélioration de l’environnement socio-économique, institutionnel et juridique du secteur agricole pour le rendre plus incitatif pour l’investissement;
- l’amélioration du régime foncier;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs;
- l’électrification rurale; et
- la gestion rationnelle des ressources naturelles.

III.6. Ces axes prioritaires ont fait l’objet de discussions au cours de l’atelier national de restitution et de validation qui a eu lieu du 15 au 17 juin 2005 à Brazzaville.

⁹ Tous ces domaines n’ont pas le même degré d’importance: par exemple, alors que les problèmes de l’infrastructure rurale et de l’accès aux marchés est fondamental dans tous les départements, les problèmes fonciers sont plus circonscrits à certaines zones à plus forte densité de population. En outre, l’ordre de présentation ci-dessus des domaines prioritaires ne présume pas de leur ordre d’importance.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
Congo: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Tableau 1: Domaines prioritaires d’investissement proposés

Domaines	Faiblesses diagnostiquées (actuellement)	Propositions d’actions	Objectifs visés	Intervenants
1. Accès aux marchés et valorisation de la production	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d’entretien et dégradation des pistes rurales • Absence d’informations sur les prix et les marchés • Manque d’entretien des voies fluviales et mauvais état des points de débarquement et ports • Faible valorisation des produits agricoles, animaux et halieutiques • Inexistence des structures de traitement, de transformation, de conservation et de stockage des produits • Inorganisation des circuits de commercialisation • Faible pouvoir de négociation des producteurs • Désengagement total de l’Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation/construction et entretien durable des pistes rurales • Collecte et diffusion des informations commerciales notamment via les radio rurales • Entretien des voies navigables (dragage) et réhabilitation/construction des ports et points de débarquement; • Etude sur la compétitivité • Promotion des microentreprises rurales et de PME de transformation des produits • Appui à la création et au développement d’associations de producteurs et de commerçants s’impliquant dans le stockage et la commercialisation et renforcement de leurs capacités techniques, de gestion • Création de laboratoires d’analyses microbiologiques et chimiques • Mise en place d’un système national d’assurance qualité • Création/réhabilitation de marchés ruraux et de marchés de gros • Renforcement des capacités de négociation commerciale des producteurs et de leurs organisations 	Améliorer la commercialisation des produits agricoles et mieux valoriser de la production	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères concernés: METP, MAEP, ministère chargé de la promotion de la femme • Fonds routier • ONG • Commerçants et opérateurs économiques • Transporteurs routiers et fluviaux • Communautés rurales • Conseils départementaux
2. Accès aux services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des mécanismes de financement spécialisés • Insuffisance d’investissements public et privé dans le secteur agricole et rural • Manque d’institutions de financement adaptées au besoins des différents acteurs du secteur (petits producteurs, transporteurs, transformateurs, PME agricoles, etc.) • Très grandes difficultés d’accès aux services financiers des petits producteurs, notamment les plus démunis (femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la création et au renforcement de réseaux d’établissements de microfinance (EMF) en milieu rural (y inclus mise en place de mécanismes d’audit et supervision externe) • Appui institutionnel à la commission bancaire (COBAC) pour renforcer ses capacités de contrôle et supervision des IMF • Encouragement des liens entre IMF et secteur bancaire pour accéder au refinancement • Incitation des banques commerciales à financer le secteur agricole (actions de sensibilisation, fonds de risque si nécessaire) • Démarrage de activités du Fonds national de soutien à l’agriculture (FNSA) • Renforcement des capacités du secteur privé (PME/microentreprises) pour l’élaboration de projets bancables à présenter au financement des IMF et des banques 	Améliorer l’accès des petits producteurs et de PME à des services financiers adaptés à leurs besoins, et, de manière plus générale, assurer un financement adéquat du secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement: MEFB, banque centrale • Banques • Etablissements de microfinance • ONG • Fonds de soutien à l’agriculture
3. Productivité agricole et halieutique	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des structures de vulgarisation et d’encadrement technique • Accès limité aux intrants (notamment semences et plants de qualité) et aux moyens de production (outils et petits équipements agricoles) • Insuffisance de la recherche agronomique et halieutique • Faible capacité technique des producteurs • Pénibilité du travail des femmes • Décapitalisation des producteurs, surtout dans les zones touchées par les conflits • Insuffisant développement des cultures de bas-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Relance du conseil agricole • Appui à la mise en place d’un système durable de production, multiplication et diffusion de semences et plants améliorés, et d’approvisionnement en intrants et en outillage • Appui à la recherche agricole et halieutique appliquée • Appui aux activités productives spécifiques des femmes • Initiation à la petite motorisation agricole • Promotion de l’hydraulique villageoise 	Accroissement de la production agricole et halieutique nationale en vue de la réduction des importations et de la réalisation de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement: MAEP, ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) • Institutions de recherche (sous tutelle du MAEP et du MESRS) • ONG • Communautés villageoises • Secteur privé

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
Congo: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Tableau 1: Domaines prioritaires d’investissement proposés

Domaines	Faiblesses diagnostiquées (actuellement)	Propositions d’actions	Objectifs visés	Intervenants
4. Environnement socio-économique et juridique du secteur (peu incitatif)	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de taxation inadaptée • Faiblesse du système national de contrôle et d’assurance qualité • Lourdeur des procédures administratives • Insuffisance et coûts élevés des intrants • Système juridique peu efficace et ne protégeant pas assez l’activité commerciale et économique • Taxes et barrières commerciales non officielles (tracasseries) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et allègement des taxes • Renforcement des capacités du système national de contrôle et d’assurance qualité • Application et simplification des procédures d’octroi des exonérations • Mise en place des mécanismes de protection de la production nationale • Réduction des taxes et barrières non officielles au transit des biens et des personnes 	Création d’un environnement socio-économique, juridique et fiscal-douanier incitatif	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement: MEFB, MAEP • Chambres consulaires • Secteur privé • Institutions internationales (UE, FMI, Banque mondiale)
5. Régime foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière • Difficultés d’accès à la terre dans certaines zones • Absence des textes d’application de la loi foncière • Faible implication des autorités politico-administratives • Occupation et urbanisation des zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation des textes en vigueur • Elaboration et publication des textes d’application de la loi foncière et d’un plan d’aménagement des terres, de pêche et d’un code agricole • Sensibilisation sur les enjeux des programmes • Renforcement de l’implication des autorités politico-juridico-administratives • Protection des zones maraîchères urbaines et périurbaines • Promulgation et vulgarisation de la loi sur l’agro foncier 	Institution d’un régime foncier clair plus incitatif et plus rassurant pour les investisseurs potentiels du secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> • MAEP, ministères en charge de l’agriculture, de la justice, de la construction • Opérateurs économiques • Communautés villageoises • Conseils départementaux • Propriétaires fonciers • ONG • Préfectures
6. Insuffisantes capacités techniques, organisationnelles et de gestion des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité technique et organisationnelle des acteurs • Inadéquation de la formation aux besoins • Insuffisance et faiblesse des structures de formation • Manque d’organisation et de professionnalisme des opérateurs • Insuffisance d’encadrement, de suivi et d’évaluation • Faiblesse dans la collecte et la diffusion des données statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des acteurs dans les différentes filières • Renforcement des capacités des structures privés et publiques d’encadrement du monde rural • Appui et structuration des organisations de base en milieu rural • Promotion de l’entrepreneuriat privé dont coopératif • Appui à l’installation des jeunes diplômés du secteur • Mise en place d’un système permanent de collecte et diffusion des données statistiques 	Renforcer les capacités des différents acteurs du secteur à planifier, gérer et développer leurs activités économiques, et, de manière plus générale, le développement local et rural	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères: MAEP, ministère chargé de l’alphabétisation, • Universités, instituts techniques et autres institutions de formation • ONG
7. Electrification rurale	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d’énergie électrique en milieu rural • Difficulté voire impossibilité, faute d’énergie, de transformer la production en milieu rural à une échelle artisanale, et d’industrialiser la transformation du bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du plan énergétique national dans les zones des bassins de production (barrages, digues, plaques solaires, groupes électrogènes de grandes capacités, etc.) • Inscription des présentes préoccupations dans le plan national d’énergie du Ministère en charge de l’énergie et de l’hydraulique. 	Alléger la pénibilité des travaux domestiques et surtout ouvrir le pays sur la voie de la transformation des produits agricoles et de l’industrialisation de l’économie rurale	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères intéressés: MAEP, ministère en charge de l’énergie • Secteur privé et ONG • Communautés villageoises • Conseils départementaux
8. Gestion rationnelle des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des ressources naturelles par des pratiques agricoles, de pêche et de chasse non durables, surtout dans les zones à plus forte densité de population • Insuffisante mise en œuvre des actions de protection et conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de parcs et aires protégées et améliorer l’efficacité des actions de conservation et de protection dans ces zones • Associer à tous les stades (planification, exécution, suivi et évaluation) les populations riveraines dans la gestion des parcs et aires protégées • Elaborer des plans d’aménagement durable des forêts exploités, et contrôler leur bonne mise en œuvre (certification) • Mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources naturelles du gouvernement 	Assurer une gestion lucrative des ressources naturelles tout en en sauvegardant les équilibres de biodiversité et de pérennité des espèces	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères intéressés: MEFE, MAEP, etc. • Institutions de recherche • ONG • Communautés villageoises • Privés, Banques et gouvernement

B. Critères de sélection des projets

III.7. Les projets bancables répondent aux priorités du gouvernement, c’est-à-dire être en adéquation et/ou en corrélation avec le DSRP-i et les stratégies sectorielles (SDA, Note de politique du secteur agricole, SDDR), se situer parmi les orientations des bailleurs de fonds et répondre aux besoins essentiels des acteurs du monde rural. Il est par conséquent essentiel que ces projets appelés à figurer dans le PNIMT appartiennent aux grands domaines prioritaires définis ci-dessus et répondent aux critères de sélection suivants:

- *Priorité et conformité avec les politiques et stratégies sous-sectorielles* du gouvernement, ainsi qu’avec l’intérêt de financement exprimé par les bailleurs de fonds.
- *Durabilité et faisabilité technique, financière et socio-économique.* Ce critère est essentiel car il s’agit notamment de vérifier la validité du projet au plan technique et de s’assurer de la bonne utilisation des ressources naturelles, humaines et financières prévues. Les leçons qui peuvent être tirées de projets déjà réalisés dans la zone ou les zones voisines seront essentielles à la conception des nouveaux projets. Les effets attendus sur l’environnement devront être également pris en compte dans l’analyse du projet proposé. Au stade d’identification des projets, il est souvent difficile d’évaluer en détails la viabilité financière et économique du projet. Cependant, il est possible d’estimer de façon préliminaire les bénéfices attendus des technologies appropriées proposées, au niveau de l’exploitation, à travers des budgets prévisionnels simples. Ces éléments sont importants pour l’exploitant qui doit trouver un intérêt financier rapide dans l’adoption d’une technologie améliorée.
- *Caractère structurant et effet multiplicateur.* Il s’agit notamment d’évaluer les effets d’entraînement sur les autres secteurs de l’économie nationale, entre autre par la capacité de créer de nouveaux emplois durables.
- *Capacité d’absorption et motivation des promoteurs et/ou des bénéficiaires du projet.* Ces aspects sont difficiles à évaluer, cependant l’analyse de l’expérience d’opérations antérieures et la réalisation d’enquêtes de terrain, pendant la formulation du projet, doivent permettre d’évaluer les capacités et les motivations des organisations/populations bénéficiaires, et d’estimer si les propositions répondent aux besoins exprimés par ces cibles et peuvent être rapidement mises en œuvre par les intéressés.
- *Caractère intégrateur sous-régional ou régional.* Il s’agit en fait de promouvoir des projets qui bénéficient à plusieurs zones dans le pays, voire plusieurs pays dans la région, selon la logique du NEPAD.
- *Synergie et cohérence avec les autres projets et programmes.* Il s’agit de vérifier que le projet proposé ne fait pas double emploi avec des actions en cours ou programmées et de rechercher des complémentarités avec des opérations en cours ou prévues, afin de faciliter l’exécution du projet et de maximiser les effets positifs sur la zone d’interventions.
- *Durabilité organisationnelle et institutionnelle.* Il est essentiel pour le succès des projets de mettre en place, dès leur démarrage, une organisation et un système de décision et de contrôle de la mise en œuvre (suivi et évaluation, contrôle de gestion) simple et transparent, recueillant l’accord des services publics et des bénéficiaires des projets ou de leurs organes représentatifs. La décentralisation (rôle des conseils départementaux) et la présence des organisations paysannes faitières peuvent constituer des cadres favorables pour l’exécution des projets. Des mécanismes doivent être recherchés durant l’exécution

du projet pour assurer la poursuite des activités essentielles après sa phase de financement par les organisations de bénéficiaires (organisations paysannes et leurs unions et fédérations), les services publics, les opérateurs économiques, les établissements de microfinance, sur la base de mécanismes de financement pérennes (en particulier pour l'entretien des infrastructures, le conseil technique, les services financiers, la collecte et la diffusion d'informations commerciales et autres statistiques, etc.).

C. Identification de projets bancables

III.8. Pour sélectionner les idées de projets bancables touchant les domaines prioritaires d'intervention retenus, il a été tiré les enseignements des expériences d'exécution des projets antérieurs afin d'accroître l'impact des projets futurs. Les points à améliorer concernent notamment: l'amélioration de la programmation et surtout de l'exécution des budgets publics, le renforcement des capacités des institutions publiques et privées (ONG) d'appui au monde rural, le renforcement de l'implication des producteurs et de leurs organisations dans la planification et la mise en œuvre du développement local, l'amélioration du partenariat et des synergies entre bailleurs de fonds, l'amélioration des procédures de suivi et d'évaluation (élaboration dynamique et participative du cadre logique et des indicateurs de suivi et d'évaluation, enquêtes de démarrage, choix des indicateurs et circulation des informations pour le suivi des activités, évaluation des résultats et des bénéfices).

III.9. L'impact de la lutte contre la pauvreté dépend non seulement du taux de croissance de l'économie et du montant des financements affectés aux secteurs créant de l'emploi, mais encore des capacités des services publics et de la société civile à préparer, financer, gérer et suivre les actions et les investissements programmés pour le développement. Il s'agit de dynamiser, d'organiser, de renforcer et de former les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du DSRP-i et de procéder aux réformes nécessaires à sa bonne exécution. Une coordination étroite avec les bailleurs doit être étendue à tous les départements techniques.

(i) Projets prévus en cours de préparation

III.10. Les idées de PPIB proposées ici ont tenu compte des projets en cours de préparation au moment de la discussion du PNIMT en juin 2005, notamment les trois opérations de montant important suivantes:

III.11. ***Projet de développement rural dans la Bouenza, la Lékoumou et le Niari (PRODER-SUD; ex-PACIL).*** Ce projet, préparé en juillet 2005 et approuvé en avril 2006 par le FIDA, interviendra sur les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou, dans des bassins de production prioritaires choisis en fonction de leur population, de leur potentiel de production et de la facilité pour les désenclaver. Il appuiera: a) la relance des productions ayant un fort potentiel commercial: conseil agricole, mise en place de systèmes durables de production et diffusion de semences/plants améliorés et autres intrants agricoles; b) l'accès aux marchés et l'appui à la commercialisation: réhabilitation/entretien des pistes rurales, création d'infrastructures de marchés, collecte et diffusion d'informations commerciales, appui au groupage et stockage de la production au niveau paysan etc.; c) services financiers en milieu rural: appui à la création/renforcement d'EMF dans les zones d'intervention. D'un coût estimé à 21 millions de \$EU sur sept ans, ce projet est financé par le FIDA (prêt de 8,4 millions de \$EU), le Fonds international pour le développement de l'OPEP (prêt de 7,5 millions de \$EU) et le gouvernement. Il a été formulé avec l'appui de la FAO.

III.12. **Projet de développement agricole et réhabilitation des pistes rurales (PDARP).** Ce projet a été formulé en 2005/2006 par le gouvernement et la Banque mondiale, avec notamment l’appui de la FAO. Comme le PRODER et le PRODER–SUD, il interviendra en priorité sur les productions/filières ayant un potentiel de relance important à travers le marché, mais sur l’ensemble du pays, grâce aux composantes: a) renforcement des capacités de gestion du secteur agricole: structuration des OP autour des principales filières, amélioration de l’accès aux intrants agricoles, d’élevage et de pêche, renforcement des institutions privées d’appui (création de centres d’appui–conseil technique et économique privés) et des services publics dans leurs fonctions régaliennes; b) diversification et valorisation des productions et amélioration de l’accès aux marchés: réhabilitation des pistes rurales et voies de navigation, développement d’unités de transformation de la production (dont halieutique), construction/réhabilitation d’infrastructures de marché, appui à la création de centre de groupage et stockage, expériences pilotes de nantissement sur stock, développement des systèmes d’information sur les prix et les marchés, établissement de normes et directives pour la sécurité des aliments et la protection environnementale; c) gestion durable des pêcheries: amélioration du cadre réglementaire, élaboration de plans d’aménagement des pêcheries, construction de débarcadères, la conservation des écosystèmes menacés, prévention de la pollution marine, etc. Sa présentation au conseil d’administration de la Banque mondiale est prévue au premier trimestre 2007 (un don de la Banque mondiale de 20 millions de \$EU, ainsi qu’un apport du gouvernement de 20 millions de \$EU à partir des recettes pétrolières, sont envisagés pour financer ce projet).

III.13. **Projet d’appui à la modernisation du port de Pointe–Noire.** Le port de Pointe–Noire, seul accès maritime, représente un enjeu essentiel pour le pays. Une première étude APS de réhabilitation du port de Pointe–Noire a été réalisée en 1972 (par le BCEOM sur financement UE). Une deuxième étude de faisabilité a été faite en 1982, et la réalisation partielle des travaux a été effectuée entre 1982 et 1986 toujours avec l’appui de l’UE. A partir de 1996, l’AFD a financé une étude complète des aménagements portuaires, y compris le port de pêche; cette étude a été reprise en 2004/2006. Le coût de projet est important et une participation de plusieurs bailleurs (BM, UE, Banque européenne d’investissement) est envisagée. L’aménagement de l’ensemble du complexe portuaire aura un impact évident sur la pêche maritime industrielle, qui contribue de manière importante à la génération de devises et l’alimentation du marché national.

(ii) **Idées de projets bancables retenues**

III.14. Les idées de PPIB ont été analysées et discutées au cours de l’atelier de validation du PNIMT à Brazzaville, en groupes de travail associant toutes les parties prenantes (administrations, opérateurs économiques, producteurs, société civile, institutions de financement, partenaires au développement du Congo). Compte tenu des moyens limités au départ et du temps disponible, cinq projets d’investissement bancables ont été proposés (voir Annexe 4).

III.15. Dans le cadre des domaines d’intervention prioritaires exposés au chapitre précédent, et en tenant compte de l’état des connaissances sur les principaux projets en cours et prévus au moment de la tenue de l’atelier (cf. ci–dessus) ainsi que des disponibilités dans le cadre du PCT, trois des cinq idées de projets bancables ont été retenues et ont fait l’objet de la préparation d’un document de PPIB:

- **Projet d’appui au développement des communautés de pêche maritime et continentale artisanale;**
- **Projet d’appui à la microfinance et aux micro–entreprises en milieu rural;**
- **Projet d’appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain.**

III.16. **Projet d’appui au développement des communautés de pêche maritime et continentale artisanale.** Ce projet viendrait étendre et amplifier les actions du PMEDP mis en œuvre dans quelques sites pilotes. Il s’agirait d’un projet participatif intégré visant à renforcer les communautés de pêche maritimes et continentales artisanales à améliorer leurs systèmes de pêche, la gestion de leurs pêcheries, leurs conditions de vie et leurs accès à des services financiers adaptés, et à mieux valoriser la production locale –notamment halieutique– et à renforcer durablement leurs capacités. Prévu pour une durée de six ans, compte tenu de son approche participative et de renforcement des capacités des acteurs locaux, le projet comprendrait trois composantes: (i) *Renforcement des capacités et gestion durable des pêcheries*: il s’agira de renforcer les capacités des communautés à planifier, prioriser, organiser, mettre en œuvre leur propre développement économique et social, notamment autour des questions relatives à la gestion durable des pêcheries, en les appuyant à élaborer leur plan de développement communautaire (PDC), puis des plans locaux d’aménagement des pêches (PAP), à travers un processus participatif. La composante appuiera la structuration des communautés, le renforcement des organisations de base pour mieux gérer leurs activités économiques, des actions d’alphabétisation fonctionnelle, etc.; (ii) *Réduction de la vulnérabilité des communautés de pêche*: cette composante financera les investissements prioritaires par les communautés dans leurs PDC/PAP, afin de réduire la vulnérabilité des communautés et appuyer leur développement, autour de trois axes principaux: a) désenclavement (construction et entretien de pistes rurales) et amélioration des infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé, système d’adduction en eau potable, etc.); b) appui à la production: cofinancement avec leurs promoteurs, par des subventions à coûts partagés, de microprojets productifs prioritaires et d’activités génératrices de revenus (AGR) inscrits dans les PDC/PAP, à travers un Fonds local d’intervention (FLI) géré de manière souple et en impliquant les représentants des communautés; et c) amélioration de l’accès aux services financiers: appui à la mise en place d’EMF locaux autogérés, permettant notamment le financement de la transformation et de la commercialisation du poisson, et l’amélioration du matériel et des techniques de pêche; et (iii) *Coordination et gestion du projet*: l’unité de coordination et gestion du projet, basée à Pointe-Noire, disposerait d’une antenne dans la partie septentrionale du pays.

III.17. Le projet couvrirait deux grandes zones principales correspondant aux lieux de concentration des différentes pêcheries: a) les communautés et zones de pêche maritime artisanale du littoral congolais, situées dans le département du Kouilou, où le PMEDP intervient sur deux sites pilotes; et b) les principales communautés de pêche continentale artisanale dans la partie septentrionale du pays, le long du fleuve Congo et de ses principaux affluents (dans les départements des Plateaux, de la Cuvette, de la Cuvette ouest, de la Likouala et de la Sangha), en particulier celles qui ne seraient pas touchées par les actions du PRODER ou d’autres projets. Une attention particulière sera accordée aux femmes qui jouent un rôle essentiel dans les communautés de pêche (mareyeuses). Les coûts du projet sont estimés à 11,1 milliards de FCFA (soit 21,1 millions de \$EU), pour lesquels un financement d’environ 19 millions de \$EU est à mobiliser (hors contribution des bénéficiaires et du gouvernement). Le profil détaillé de ce projet est présenté en Annexe (volume II du PNIMT).

III.18. **Projet d’appui à la microfinance et aux micro-entreprises en milieu rural.** En raison des difficultés rencontrées par les banques et de leur manque d’intérêt pour les secteurs rural et informel, les établissements de microfinance (EMF) se sont développés de manière rapide ces dernières années, mais très peu d’EMF offrent des services financiers en milieu rural, tandis que le renforcement de leur supervision est indispensable pour éviter des dérapages qui pourraient compromettre tout le secteur. Une réglementation de la microfinance existe (commune à tous les pays membres de la Communauté économique des Etats d’Afrique centrale – CEAC) mais elle est encore peu appliquée en raison du manque de ressources humaines, matérielles et financières des institutions de tutelle (MEFB et Banque centrale). Le projet proposé appuierait le développement de réseaux d’EMF dans tous les départements, en complémentarité des actions prévues par le PRODER et le PRODER-SUD, ainsi que le développement des micro-entreprises, qui constituent un gisement de création d’emplois et de

revenus important. Il aura vocation à couvrir l’ensemble du territoire national, mais une priorité pourrait être accordée aux départements et bassins de production ayant une forte densité de population, qui sont facilement accessibles et où les échanges marchands sont bien développés, car ils sont les gages d’un développement durable des services financiers ruraux: en ce sens les départements du Pool, du sud (Bouenza, Niari, Lékoumou), et du nord (Plateaux surtout) pourraient être privilégiés.

III.19. D’une durée de six ans afin de tenir compte de l’approche participative et décentralisée à mettre en œuvre et du délai pour l’atteinte de la pérennité des EMF créés, le projet serait structuré autour de trois composantes: (i) *Développement des établissements de microfinance (EMF) en milieu rural*, qui visera à renforcer de manière durable l’accès des groupes cibles à des services adaptés à leurs besoins, à travers les activités suivantes: a) l’appui à la création d’EMF ruraux de proximité autogérés dans les zones rurales, dont la création passera par une phase de mise en place de groupes de caution solidaire; b) le renforcement de certains EMF existants ayant une situation financière solide et un potentiel pour diversifier leur offre de services financiers en direction des groupes cibles; c) le renforcement des capacités des autorités de tutelle, en particulier en ce qui concerne le suivi et le contrôle externe des EMF appuyés par le projet; (ii) *Développement des micro-entreprises rurales (MER)*, afin de valoriser l’énorme potentiel de diversification des revenus en milieu rural et de création d’emploi: a) en mettant en place des structures légères de conseil aux micro-entrepreneurs (guichets uniques) pour faciliter les démarches administratives de MER, le montage de leur dossiers de financement et leur accès aux technologies; b) en finançant directement le développement des MER, à travers des subventions à coûts partagés pour les investissements, la formation et le conseil, ou indirectement, en encourageant certaines banques et EMF à leur octroyer des crédits; c) des actions transversales et de renforcement institutionnel du secteur; et (iii) *Coordination et gestion du projet*. Les coûts du projet sont estimés à 6 milliards de FCFA (soit 11,3 millions de \$EU), dont un financement à rechercher de l’ordre de 10,2 millions de \$EU, compte tenu de la contribution des bénéficiaires et du gouvernement. Le profil détaillé de ce projet est présenté en Annexe (volume III).

III.20. ***Projet d’appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain.*** Ce projet viserait essentiellement l’approvisionnement des villes en produits maraîchers et en produits horticoles et carnés, qui font l’objet actuellement d’une importation massive, ainsi qu’en bois de feu. Il se focaliserait sur la production maraîchère et horticole, celle des animaux à cycle court (petits ruminants, porcins, aulacodes, volailles), et la plantation/conservation de parcelles forestières communautaires et privées pour la production de bois-énergie. Les sous-produits des élevages pourraient être recyclés dans le cadre d’un système de production intégré. Le projet aurait une durée de six années et serait structuré autour de trois composantes: (i) *Renforcement des capacités des acteurs locaux*: elle visera à renforcer les capacités des organisations de base (OB) dans les quartiers des villes concernées à planifier, prioriser, organiser, mettre en œuvre leur propre développement économique et social, à travers la réalisation de diagnostics et planifications participatifs permettant de préciser les situations et potentialités, de dégager les opportunités de marchés, d’autoévaluer le niveau de vulnérabilité des différentes catégories sociales présentes pour s’assurer qu’elles bénéficieront des appuis du projet, et de prioriser des idées de microprojets productifs (au sens large), d’activités génératrices de revenus (AGR) et d’actions de renforcement des capacités à la base (formation, alphabétisation fonctionnelle, etc.) susceptibles d’être soutenus par le projet. Toutes les actions menées (formation, projets d’investissement productifs, AGR, amélioration des infrastructures, organisation, etc.) déboucheront de la planification participative réalisée par les OB. La participation des quartiers/OB à la prise des décisions qui touchent leurs moyens d’existence (dont les ressources forestières et pastorales) devrait garantir un accès plus durable à ces ressources; (ii) *Appui à la production et aux initiatives locales*: cette composante cofinancera (subventions à coûts partagés) les microprojets/AGR priorisées par les communautés/OB et permettant de réduire la vulnérabilité des ménages et appuyer leur développement économique, à travers Fonds local d’intervention (FLI) géré de manière souple et en impliquant les représentants des quartiers/OB. Pour les projets à rentabilité rapide, le projet appuiera la mise en

relation des promoteurs avec les établissements de microfinance (EMF) dans leur localité, y compris avec la mise en place de fonds de risques; et (iii) *Coordination et gestion du projet*: l’unité de coordination et gestion du projet, basée à Brazzaville, disposera de deux à trois antennes dans les départements.

III.21. Le projet interviendrait sur les zones urbaines et périurbaines des principales villes du pays (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Loudima, Nkayi, Mossendjo, Oyo, Owando, Ouesso). En première analyse, les villes suivantes seraient priorisées: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Oyo et Owando, situées respectivement dans quatre départements du pays (Brazzaville, le Kouilou, le Niari et la Cuvette). Les coûts du projet sont estimés à 9,1 milliards de FCFA (soit 17,5 millions de \$EU), dont un financement à rechercher de l’ordre de 15 millions de \$EU, une fois déduit la contribution des bénéficiaires et du gouvernement. Le profil détaillé de ce projet est présenté en Annexe (volume IV).

III.22. *Autres projets priorisés lors de l’atelier*. Les deux autres projets priorisés lors de l’atelier de validation du PNIMT mais qui n’ont pu être développés sous forme de PPIB sont les suivants: (i) Projet national de réhabilitation et construction des pistes et infrastructures rurales; (ii) Mise en place d’un système de surveillance de pêche dans la zone économique exclusive (ZEE); voir annexe 4.

III.23. *Projet national de réhabilitation et construction des pistes et infrastructures rurales*. Ce projet aurait pour but de faciliter l’évacuation des produits agricoles, animaux et halieutiques, des principaux bassins de production vers les centres secondaires et urbains, d’améliorer les infrastructures des chaînes de commercialisation (marchés, entrepôts, conservation et distribution) et d’organiser en conséquence les acteurs locaux pour la gestion et l’entretien desdites voies d’accès et infrastructures de marché. Il appuierait les activités suivantes: a) *désenclavement des bassins de production*: réhabilitation, construction et entretien des pistes rurales; entretien des voies navigables; réhabilitation/construction et entretien des ports et points de débarquement; renforcement des capacités des acteurs locaux (OB, paysans, collectivités) pour l’entretien décentralisé et durables de ces voies de communication; b) *amélioration des infrastructures et filières de commercialisation*: réhabilitation, construction et entretien des infrastructures de marchés, de stockage et de conservation; appui à l’organisation et au renforcement des capacités des acteurs concernés le long des filières de commercialisation; et c) *amélioration des conditions de vie en zone rurale*: appui à l’électrification et à la mise en place de systèmes d’adduction d’eau et d’assainissement en milieu rural. D’envergure nationale, le projet concernerait tous les bassins de production agropastorale et halieutique, en ciblant les plus importants.

III.24. On notera qu’une partie des activités prévues dans cette idée de projet ont été repris: (i) dans le PRODER-SUD (préparé en 2005 par le gouvernement et le FIDA avec l’appui de la FAO et approuvé en avril 2006 –cf. para. III.11), en ce qui concerne la réhabilitation des pistes et infrastructures de marchés et l’appui à la commercialisation, pour les départements du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza; (ii) dans le PDARP (élaboré en 2005/2006 par le gouvernement et la Banque mondiale avec l’appui de la FAO –cf. para III.12), pour la réhabilitation des pistes et infrastructures de commercialisation dans les bassins de production prioritaires et l’appui au développement des filières.

III.25. *Mise en place d’un système de surveillance de pêche dans la zone économique exclusive (ZEE)*. Les ressources halieutiques maritimes seraient globalement sous-exploitées, cependant des conflits existent entre la pêche maritime industrielle (crevette et thonière), semi-industrielle (armements chinois notamment) et artisanale. Un projet d’appui à ce secteur aurait un caractère intégrateur en renforçant le partenariat avec les autres pays du Golfe de Guinée exploitant les mêmes ressources halieutiques (Congo, RDC, Gabon et Angola notamment); ainsi il s’inscrirait dans la vision du NEPAD au regard de son caractère sous-régional. Le projet appuierait la mise en place des

équipements et systèmes adaptés (vedette rapide, suivi satellitaire) permettant de contrôler et de surveiller les opérations des armements industriels et semi-industriels, dans le but de garantir une gestion rationnelle des ressources halieutiques dans la ZEE et de limiter les conflits entre différents métiers de pêche. Il contribuerait à sauvegarder les équilibres et la diversité biologique et à pérenniser les espèces menacées, par un appui à la mise en application de la loi sur la pêche maritime en vigueur et la mise en œuvre des stratégies de gestion des ressources halieutiques (élaboration du plan requins, recherche appliquée dans différents domaines, etc.).

III.26. On notera qu’une partie des activités envisagées dans le cadre de cette idée de projet lors de l’atelier de validation du PNIMT, ont depuis été intégrées dans le PDARP qui a été en 2005/2006 par la Banque mondiale et le gouvernement avec l’appui de la FAO (voir para. III.12).

IV. BESOINS DE FINANCEMENT

A. Analyse historique du financement du secteur rural (1999–2004)

IV.1. Pour estimer la part du financement qui est allée au secteur rural sur la période 1999–2004, on a comptabilisé les dépenses d’investissement et de fonctionnement du Ministère de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche (MAEP)¹⁰, celles du Ministère de l’économie forestière et de l’environnement (MEFE), et celles du Ministère de l’équipement et des travaux publics (METP) concernant la réhabilitation et l’entretien des routes forestières et des pistes rurales. Cela inclut les dépenses d’investissement mobilisées tant sur ressources propres internes de l’Etat, que sur prêts et sur dons¹¹.

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004
1. Budget national (hors Fonds routier)	580,9	747,2	828,5	729,8	714,6	741,3
Fonctionnement	489,3	602,6	628,1	571,7	603,6	621,2
Investissement	91,6	144,6	200,4	158,1	111,0	120,1
2. Budget secteur rural	11,4	17,6	17,8	19,4	13,3	16,8
Fonctionnement	5,3	5,5	5,5	10,3	5,6	6,6
Investissement	6,1	12,1	12,3	9,1	7,7	10,2
3. Part du budget du secteur rural	2,0%	2,4%	2,1%	2,7%	1,9%	2,3%
en % du budget de fonctionnement	1,1%	0,9%	0,9%	1,8%	0,9%	1,1%
en % du budget d’investissement	6,7%	8,4%	6,1%	5,8%	6,9%	8,5%

Sources: Direction générale du budget (MEFB) et Direction générale de la planification et du développement (MATPIEN).
NB: Les erreurs éventuelles dans les totaux sont dues aux arrondis.

IV.2. La part de financement total en faveur du secteur rural, sans compter les dépenses rurales du Fonds routier est restée faible sur la période 1999–2004, oscillant entre 2% et 2,7% du budget total de l’Etat, montrant bien la faible priorité accordée au secteur jusqu’à une date récente. En ajoutant les dépenses du Fonds routier en faveur de la réhabilitation et de l’entretien des pistes rurales et forestières sur la période considérée¹², la proportion du financement public ayant bénéficié au secteur rural reste la même, variant de 2% à 2,8% selon les années (voir tableau 2 de l’annexe 3).

¹⁰ Jusqu’en 2004, le ministère était également en charge de la promotion de la femme et s’intitulait Ministère de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche et de la promotion de la femme (MAEPPF).

¹¹ Pour les dons, on note toutefois des discordances car ces dépenses, ne transitant pas par le Trésor public mais étant directement mobilisées par les donateurs, ne sont parfois pas toutes reflétées dans les budgets publics.

¹² Estimées à 15% du budget du fonds routier, en l’absence de données précises.

IV.3. Si l’on ne considère que les dépenses d’investissement, la part allouée au secteur rural est par contre plus élevée: elle varie selon les années de 6,1% à 8,5%, avec une tendance à la hausse ces dernières années, se rapprochant ainsi des objectifs fixés à Maputo. Ceci montre clairement que le secteur est sous-financé en terme de fonctionnement courant, notamment pour assurer un minimum d’activités de terrain (conseil, recherche appliquée, contrôle de l’application des législations) au service des agriculteurs, des pêcheurs et des exploitants forestiers.

IV.4. On remarquera que, durant la période considérée, l’exécution des budgets publics a rencontré de sérieuses difficultés, tel que le démontre le tableau ci-dessous:

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Budget MAEPPF	6,12	8,34	11,59	16,17	9,43
Décaissement MAEPPF	1,84	2,36	3,86	1,74	3,52
En %	30%	28%	33%	11%	37%
Budget MEFE	5,28	9,24	6,18	6,05	4,95
Décaissement MEFE	0,71	0,13	0,12	1,67	0,26
En %	13%	1%	2%	28%	5%
Budget MAEP + MEFE	11,40	17,58	17,77	22,21	14,38
Décaissement MAEP+MEFE	2,55	2,49	3,98	3,41	3,77
En %	22%	14%	22%	15%	26%

Source: Direction générale du budget (MEFB).

IV.5. Entre 1999 et 2003, le taux d’exécution des budgets d’investissement et de fonctionnement du MAEP et du MEFE a été très faible, oscillant entre 14% et 26%: le ministère de l’agriculture a été relativement moins affecté (taux d’exécution du budget de l’ordre de 30%) par rapport au ministère en charge des forêts (taux d’exécution quasi nul en 2000 et 2001 et 2003, mais 28% en 2002). Toutefois les taux de réalisation sont restés insuffisants pour assurer les dépenses de fonctionnement prévues du MAEP et n’ont donc permis quasiment aucun investissement (la plupart des projets du ministère inscrit au budget –cf. annexe 2, n’ont pu être exécutés, n’ayant bénéficié que de montants d’investissement dérisoires, raisons pour laquelle d’ailleurs ils sont reconduits depuis plusieurs années, y compris dans le PTI 2005–2007).

IV.6. En résumé, la part du budget général affecté au secteur agricole au sens large a été de loin inférieure à 10% de 1999 à 2004, puisqu’elle oscillait entre 2 et 3% selon les années. Cette faible proportion allouée au secteur a été aggravée par les difficultés d’exécution des budgets, qui n’ont pas dépassé 30% pour le secteur. D’où la nécessité d’une augmentation du financement public en faveur du secteur agricole dans les années à venir, notamment grâce à un renforcement du partenariat international (dons et prêts).

B. Analyse du programme triennal d’investissement (2005–2007)

IV.7. Les investissements publics à réaliser au Congo, pour la période 2005–2007, sont décrits dans le Programme triennal d’investissement (PTI) 2005–2007 de janvier 2005, préparé à partir des données fournies par les ministères techniques puis compilées par la Direction générale de la planification et du développement du Ministère chargé de la planification (MATPIEN). Ce document a été adopté par le Conseil des ministres et était en cours d’examen par le Parlement lors de la tenue de l’atelier de validation du PNIMT en juin 2005.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
Congo: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

IV.8. Le tableau ci-dessous analyse la part du PTI allant au secteur rural (pour plus de détails pour le PTI par ministères et institutions publiques, voir l’annexe 3):

Ministère	2005		2006		2007		Total	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
MAEP	10 597	42%	8 000	39%	9 870	43%	28 467	42%
MEFE	3 731	15%	2 050	10%	2 255	10%	8 036	12%
METP								
Réhabilitation/entretien routes forestières	1 600	6%	1 500	7%	2 000	9%	5 100	7%
Réhabilitation/entretien routes rurales	750	3%	750	4%	750	3%	2 250	3%
Subvention au Fonds routier a/	600	2%	300	1%	300	1%	1 200	2%
Total secteur rural sans FR	17 278		12 600		15 175		45 053	
Fonds routier b/								
Réhabilitation/entretien pistes forestières	2 500	10%	2 500	12%	2 500	11%	7 500	11%
Réhabilitation/entretien pistes rurales	5 270	21%	5 270	26%	5 270	23%	15 810	23%
Total secteur rural avec FR	25 048	100%	20 370	100%	22 945	100%	68 363	100%
Budget total PTI	200 358		158 540		164 030		522 928	
Budget total Fonds routier	15 725		15 725		15 725		47 175	
Total PTI et fonds routier	216 083		174 265		179 755		570 103	
Part secteur rural avec FR	11,6%		11,7%		12,8%		12,0%	
Part secteur rural sans FR	8,6%		7,9%		9,3%		8,6%	

a/ uniquement la partie destinée aux pistes rurales, estimée à 15% de la subvention d’équilibre
b/ Source: Direction des études et de la planification, METP. NB: Les erreurs éventuelles dans les totaux sont dues aux arrondis.

IV.9. En premier lieu, on notera que le PTI 2005–2007 est très ambitieux car les financements prévus sont 216 milliards en 2005 puis de 174 et 179 milliards de FCFA en 2006 et 2007, alors que le budget d’investissement n’était que de 120 milliards de FCFA en 2004, et que ce dernier a rencontré de sérieuses difficultés d’exécution (taux d’exécution inférieur à 50%).

IV.10. L’investissement pour le secteur rural sur trois ans, y compris les actions du Fonds routier en matière de réhabilitation des pistes agricoles et forestières, serait de 68 milliards de FCFA. Les investissements au niveau du MAEP en représenteraient l’essentiel (28,5 milliards FCFA, 42% du total), suivies par les dépenses « rurales » du Fonds routier (23,3 milliards de FCFA, 34%), puis par les investissements de réhabilitation des pistes agricoles et forestières réalisés par le METP (8,6 milliards de FCFA, 12%), et enfin le budget d’investissement du MEFE (8 milliards de FCFA, 12%).

IV.11. On notera que de nombreux projets du PTI (notamment pour le MAEP) sont anciens, ont été inscrits aux budgets d’investissement et aux PTI précédents plusieurs fois, mais n’ont jamais bénéficié de décaissement substantiels ou bien souvent d’aucun décaissement.

IV.12. Le tableau ci-dessous analyse l’origine du financement du PTI 2005–2007:

Ministère	Ressources propres		Emprunt		Dons		Total	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
MAEP	25 943	91%	1 500	5%	1 024	4%	28 467	100%
MEFE	7 036	88%	0	0%	1 000	12%	8 036	100%
METP routes forestières	5 100	100%	0	0%	0	0%	5 100	100%
METP routes rurales	2 250	100%	0	0%	0	0%	2 250	100%
Subvention au Fonds routier a/	1 200	100%	0	0%	0	0%	1 200	53%
Total secteur rural	41 529	92%	1 500	3%	2 024	4%	45 053	100%

a/ uniquement la partie destinée aux pistes rurales, estimée à 15% de la subvention d’équilibre

IV.13. Les projets inscrits au PTI sont financés, pour l’essentiel (92%), par des ressources propres, et peu de projets sont financés par des dons et emprunts¹³: les dons ne représentent que 2 milliards de FCFA (4% du total), et les prêts seulement 1,5 milliard de FCFA (correspondant essentiellement au PRODER financé par le FIDA). Pour le secteur forestier on relève qu’aucun projet n’est financé par des emprunts sur toute la période.

C. Besoin en financement

IV.14. Pour estimer le besoin en financement du secteur agricole afin de satisfaire aux objectifs fixés à Maputo par les chefs d’Etat africains, on a tenu compte:

- du Programme triennal d’investissement (PTI) 2005–2007, en ce qui concerne les dépenses d’investissement sur cette période;
- des budgets prévisionnels par secteur sur la même période élaborés par la Direction générale du budget du Ministère de l’économie, des finances et du budget (MEFB), en particulier pour les dépenses de fonctionnement;
- de prévisions de dépenses pour les années 2008 et 2009 concernant le budget général et celui du secteur rural, élaborées par la mission, sur la base du taux de croissance de l’économie, estimé à 4% en 2007 et 2008.

IV.15. En retenant ces hypothèses, l’évolution des dépenses du secteur rural et des dépenses du budget général, ainsi que le calcul du besoins en financement du secteur pour satisfaire aux engagements de Maputo, sont présentés dans le tableau ci-après.

¹³ Ceci s’explique par le fait que le PTI a été élaboré en décembre 2004, dans une période de grande incertitude sur les financements extérieurs. Ceux-ci vont en fait se concrétiser d’ici à la fin de l’année 2005.

Tableau 6: Estimation des besoins de financement (en milliards de FCFA)					
Années	2005	2006	2007	2008	2009
1. Budget général (avec Fonds routier)	801,68	793,57	818,66	851,40	885,46
Budget de fonctionnement total	585,60	619,30	638,90	664,46	691,03
Budget d’investissement total	200,36	158,54	164,03	170,59	177,41
Fonds routier	15,73	15,73	15,73	16,35	17,01
2. Budget Secteur rural (avec Fonds routier)	29,20	25,25	28,13	29,25	30,37
Fonctionnement	4,15	4,88	5,18	5,39	5,55
Investissement (avec FR)	25,05	20,37	22,95	23,86	24,82
3. Budget Secteur rural (en % du total)	3,6%	3,2%	3,4%	3,4%	3,4%
En % du fonctionnement	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
En % de l’investissement	12,5%	12,8%	14,0%	14,0%	14,0%
4. Objectif de Maputo (10%)	80,17	79,36	81,87	85,14	88,55
Fonctionnement	58,56	61,93	63,89	66,45	69,10
Investissement	20,04	15,85	16,40	17,06	17,74
5. Besoin en financement	50,97	54,10	53,74	55,89	58,18
Fonctionnement	54,41	57,05	58,71	61,05	63,55
Investissement	-5,01	-4,52	-6,54	-6,80	-7,08
Sources: a/ Budget d’investissement: PTI 2005-227 et projections de la mission en 2007-2008; b/ Fonds routier: METP; c/ Budget de fonctionnement: Direction générale du budget (MEFB). NB: Les erreurs éventuelles dans les totaux sont dues aux arrondis.					

IV.16. Les calculs effectués font apparaître un besoin de financement très important du secteur agricole (au sens large), variant de 51 à 58 milliards FCFA entre 2005 et 2009. Si l’on ne prend en compte que les dépenses d’investissement en faveur du secteur agricole, les objectifs fixés à Maputo seraient dépassés entre 2005 et 2008, puisque la part de l’investissement en faveur du secteur agricole serait d’environ 13% en 2005 et 2006 puis de 14% de 2007 à 2009.

IV.17. Ces calculs supposent néanmoins que les prévisions d’investissement ci-dessus, très ambitieuses par rapport à celles des années précédentes, soient effectivement réalisées, ce qui pose de sérieuses questions, compte tenu des difficultés de décaissement de 1999 à 2004 (cf. para. IV.4), notamment en ce qui concerne les investissements prévus par le MAEP et ceux prévus par le Fonds routier (environ 8 milliards FCFA par an uniquement pour les pistes agricoles et forestières). Si ces prévisions d’investissement étaient respectées, ce serait alors au niveau des dépenses de fonctionnement qu’un effort important devrait être fourni, qui permettrait de rendre de nouveau effectif les services agricoles publics sur le terrain, qui sont aujourd’hui très insuffisants par rapport aux besoins des producteurs et des entreprises du secteur.

V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. **Processus de suivi évaluation.** Les différents projets/programmes retenus et qui seront mis en œuvre dans le cadre du PNIMT posséderont leur propre système de suivi et d’évaluation des activités et des impacts. Il s’agit ici de suivre globalement l’exécution des activités, d’évaluer la participation des différents acteurs sur le terrain et d’estimer l’impact des projets, en particulier sur la pauvreté, dans les zones d’intervention.

V.2. Etant donné que le DSRP constitue le cadre de référence des politiques et stratégies sectorielles du pays, il est important que le suivi des projets PNIMT soit confié à la cellule de suivi du DSRP, installée au Ministère chargé de la planification (MATPIEN).

V.3. Le suivi concernera les aspects suivants:

- **Activités des projets.** Il s’agira de connaître l’état de réalisation des différentes activités au niveau physique et financier; ce travail devra être mené en collaboration avec tous les acteurs participant aux projets.
- **Impacts des projets.** Ce travail nécessitera la réalisation d’une étude de base dans les zones d’intervention afin de connaître la situation de référence avant le démarrage de chaque projet. Puis les données concernant les indicateurs retenus seront relevées afin de suivre l’impact des projets. Ce travail devra prendre particulièrement en compte l’évolution de la pauvreté.

V.4. **Participation des populations.** Il s’agira de connaître la position des populations participant aux projets sur les différentes activités entreprises. Ce travail pourra être mené dans le cadre des instances régionales et locales de suivi du DSRP. Il faudra s’assurer que ces organes au niveau des collectivités décentralisées (départements) regroupent bien les représentants des services publics, des associations de producteurs et de la société civile.

ANNEXES

- Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques**
- Annexe 2: Corrélation entre les priorités d’investissement du gouvernement et des bailleurs et les piliers du PDDAA**
- Annexe 3: Analyse du financement en faveur du secteur rural**
- Annexe 4: Résumé du compte-rendu de l’atelier de validation du PNIMT**
- Annexe 5: Liste des références**

Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques

Produit intérieur brut aux prix courants selon les branches (en milliards de FCFA)						
Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Agriculture élevage, chasse et pêche	104,2	102,0	99,9	107,9	108,9	108,8
Sylviculture et exploitation forestière	16,9	19,6	18,9	23,9	24,4	24,0
Industries extractives	773,3	1 502,3	1 158,6	1 126,4	1 036,1	1 212,6
Industries manufacturières	79,2	79,7	92,4	112,1	133,8	139,2
Electricité et eau	9,3	15,6	16,0	18,5	18,9	19,7
Bâtiments et travaux publics	26,2	56,5	74,4	75,9	85,5	92,6
Commerce, restaurants et hôtels	116,7	138,5	143,0	167,6	184,4	199,7
Transports et communications	72,0	86,0	110,8	123,4	130,1	137,5
Services marchands n.d.a.	93,0	113,4	120,1	129,3	138,1	157,0
Services non marchands	122,1	125,1	137,3	147,9	148,3	153,5
Droits et taxes sur import	36,4	53,8	76,9	72,1	63,0	71,3
Produit intérieur brut	1 449,3	2 292,5	2 048,3	2 104,9	2 071,5	2 315,9
PIB hors pétrole	676,0	790,2	889,7	978,5	1 035,4	1 103,3

Source: Direction générale de l'économie (DGE)

Note: * Prévisions

Produit intérieur brut aux prix de 1990 selon les branches (en milliards de FCFA)						
Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Agriculture élevage, chasse et pêche	69,0	71,9	76,7	79,7	84,1	88,8
Sylviculture et exploitation forestière	15,8	16,6	18,9	24,1	26,2	26,9
Industries extractives	387,0	383,1	354,4	349,1	324	330,4
Industries manufacturières	42,0	47,6	58,8	68,8	75,7	79,5
Electricité et eau	8,2	13,2	14,4	15,9	16,6	17,0
Bâtiments et travaux publics	8,7	15,2	17,1	17,0	17,5	18,1
Commerce, restaurants et hôtels	63,3	82,2	91,2	103,8	109,0	114,8
Transports et communications	53,1	60,5	70,9	83,9	93,0	98,5
Services marchands n.d.a.	49,7	57,7	59,3	61,0	67,1	70,7
Services non marchands	98,9	101,4	111,5	113,9	114,0	118,0
Droits et taxes sur import	20,3	28,4	38,0	35,8	33,5	36,2
Produit intérieur brut	816,0	877,8	911,2	953,0	960,7	998,9
PIB hors pétrole	429,0	494,7	556,8	603,9	636,7	668,5

Source: Direction générale de l'économie (DGE)

Note: * Prévisions

Taux de croissance du PIB en volume (%)					
Années	2000	2001	2002	2003	2004*
Agriculture élevage, chasse et pêche	4,2	6,7	3,9	0,9	-0,1
Sylviculture et exploitation forestière	5,1	13,9	27,5	2,1	-1,6
Industries extractives	-1,0	-7,5	-1,5	-8,0	17,0
Industries manufacturières	13,3	23,5	17,0	19,5	4,0
Electricité et eau	61,0	9,1	10,4	2,2	4,2
Bâtiments et travaux publics	74,7	12,8	-0,8	12,6	8,3
Commerce, restaurants et hôtels	29,9	10,9	13,8	10,0	8,3
Transports et communications	13,9	17,2	18,3	5,4	5,7
Services marchands n.d.a.	16,1	2,8	2,9	6,8	13,7
Services non marchands	2,5	10,0	2,2	0,3	3,5
Droits et taxes sur import	39,9	33,8	-5,8	-12,6	13,2
Produit intérieur brut	7,6	3,8	4,6	-1,6	11,8
PIB hors pétrole	15,3	12,6	8,5	5,8	6,6

Source: Direction générale de l'économie (DGE)

Note: * Prévisions

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

Congo: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Contribution (%) des branches à la formation du PIB aux prix courants						
Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Agriculture élevage, chasse et pêche	7,2	4,4	4,9	5,1	5,3	4,7
Sylviculture et exploitation forestière	1,2	0,9	0,9	1,1	1,2	1,0
Industries extractives	53,4	65,5	56,6	53,6	50,0	52,4
Industries manufacturières	5,5	3,5	4,5	5,2	6,5	6,0
Electricité et eau	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
Bâtiments et travaux publics	1,8	2,5	3,6	3,6	4,1	4,0
Commerce, restaurants et hôtels	8,1	6,0	7,0	8,0	8,9	8,6
Transports et communications	5,0	3,8	5,4	5,9	6,3	5,9
Services marchands n.d.a.	6,4	4,9	5,9	6,1	6,7	6,8
Services non marchands	8,4	5,5	6,7	7,0	7,2	6,6
Droits et taxes sur import	2,5	2,3	3,8	3,4	3,0	3,1
Produit intérieur brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Direction générale de l'économie (DGE) Note: * Prévisions

Contribution (%) des branches à la formation du PIB aux prix de 1990						
Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Agriculture élevage, chasse et pêche	8,5	8,2	8,4	8,4	8,8	8,9
Sylviculture et exploitation forestière	1,9	1,9	2,1	2,5	2,7	2,7
Industries extractives	47,4	43,6	38,9	36,6	33,7	33,1
Industries manufacturières	5,1	5,4	6,5	7,2	7,9	8,0
Electricité et eau	1,0	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7
Bâtiments et travaux publics	1,1	1,7	1,9	1,8	1,8	1,8
Commerce, restaurants et hôtels	7,8	9,4	10,0	10,9	11,3	11,5
Transports et communications	6,5	6,9	7,8	8,8	9,7	9,9
Services marchands n.d.a.	6,1	6,6	6,5	6,4	7,0	7,1
Services non marchands	12,1	11,6	12,2	12,0	11,9	11,8
Droits et taxes sur import	2,5	3,2	4,2	3,8	3,5	3,6
Produit intérieur brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Direction générale de l'économie (DGE) Note: * Prévisions

Equilibre ressources–emplois de biens et services aux prix courants en milliards de FCFA						
Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Produit intérieur brut	1 449,3	2 292,5	2 048,3	2 104,9	2 071,5	2 315,9
Importations	785,0	924,8	1 003,4	1 013,6	1 003,4	1 044,5
Ressources = Emplois	2 234,3	3 217,3	3 051,6	3 118,5	3 074,9	3 360,4
Consommation finale	782,7	888,7	976,1	1 095,4	1 075,7	1 161,5
– publique	246,2	254,1	248,0	332,4	284,3	300,0
– privée	536,5	634,6	728,1	763,0	791,4	861,5
Formation brute de capital fixe	385,3	413,3	507,1	448,2	515,2	524,0
– public	93,3	93,3	174,4	170,3	130,5	143,8
– privé	292,0	320,0	332,7	277,9	384,7	380,2
<i>pétrolier</i>	253,2	256,2	250,2	197,3	252,9	240,7
<i>non pétrolier</i>	38,8	63,8	82,5	80,6	131,8	139,5
Variation des stocks	17,2	39,3	1,8	18,2	12,4	15,1
Exportations	1 049,1	1 876,2	1 566,6	1 555,5	1 471,6	1 659,8

Source: Direction générale de l'économie (DGE) Note: * Prévisions

Annexe 2: Corrélation entre les priorités d’investissement du gouvernement et des bailleurs et les piliers du PDDAA

A. Activités/projets inscrits au Programme d’investissement du gouvernement

Sous-secteur/Activité	Corrélation avec les axes du PDDAA				
	1	2	3	4	5
Pistes agricoles					
Entretien et réhabilitation des pistes agricoles	X				
Production végétale					
Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)	X		X	X	X
Programme de lutte contre les maladies du manioc (extension projet Ngo)			X	X	
Projet d'appui à la relance des cultures vivrières (PARCV)			X		
Appui à la production de la pomme de terre			X		
Appui à la relance des cultures de rente (café-cacao)			X		
Centre de bouturage café-Owando			X	X	
Centre de bouturage cacao (CBC-NEMEYONG)			X	X	
Centre de ressources Agricongo			X	X	X
Appui à la filière semencière (CNSA)			X	X	
Appui à la pépinière de plants d'arbres fruitiers de Ngo, Owando, Boko			X	X	
Centre de vulgarisation des techniques agricoles (CVTA)			X	X	
Travaux d'achèvement de la voie d'accès à la ceinture maraîchère de Brazzaville		X	X		
Statistiques agricoles					
Radio rurale					
Evocation agricole					
Réhabilitation centres national des études des sols (CNES)	X		X	X	
Programme national de vulgarisation et de recherches d'adaptation agricole (PNVRA)				X	
Transport et distribution intrants améliorés			X		
Acquisition des moyens roulants, petit outillage agricole, équipements génie rural					
SEP/développement (études)					
Programme de relance de développement agricole		X	X		X
Programme expérimental des rizicultures en zone inondable de la cuvette et de Kindamba			X	X	
Projet d'appui à la culture maraîchère			X		
Relance de la filière corps gras			X		
Appui à la commercialisation et torréfaction café-cacao		X			
Elevage					
Centre d'appui technique de Boundji					X
Métayage bovin					X
Projet panafricain de contrôle des épizooties					X
Centre de vulgarisation des techniques d'élevage (CVTE)			X	X	X
Appui aux petits élevages, ovins, caprins, volailles, porcins			X		X
Réhabilitation des centres multiplicateurs d'élevage Dihessé & Mpassa			X		X
Construction d'abattoirs et aires d'abattage		X			
Relance du centre ovin d'Inoni Falaise			X		X
Complexe avicole des poussins d'un jour			X		X
Appui aux unités de production aliments de bétail			X		X
Projet d'implantation filière autruche			X		X

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Congo: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Sous-secteur/Activité	Corrélation avec les axes du PDDAA				
	1	2	3	4	5
Pêche					
Acquisition des moyens d'intervention et renforcement des capacités opérationnelles					
Renforcement système national de l'assurance qualité des produits de pêche		X			X
Projet d'assainissement des lacs Nanga-Cayo (Kouilou) et Bleu (Niari)					X
Appui à la production et à la commercialisation des produits de pêche		X	X		X
Pisciculture paysanne			X		
Elaboration cadre réglementaire pêche continentale					X
Enquêtes cadre & socio-économique de la pêche & de l'aquaculture					X
Statistiques des pêches & des ressources halieutiques					
Assistance d'urgence aux populations affectées par les inondations					
Réhabilitation et relance des stations piscicoles domaniales			X		X
Aménagement participatif des pêches en zone continentale					X
Appui commercial poisson de la cuvette		X			X
Appui aux pêcheurs artisans de Base Agip		X	X		X
Môles de pêche de Pointe-noire et Mossaka		X			X
Plan requin de la façade maritime congolaise			X		X
Appui à la recherche scientifique du secteur agricole				X	
Système financement de proximité de l'agriculture					
Equipement, construction & réhabilitation des infrastructures		X			
Dispositif d'adaptation aux stratégies NEPAD-CEMAC-CEEAC					X
Environnement					
Couche d'Ozone					
SNPA biodiversité					
Changements climatiques					
Biosécurité					
Parc national de Conkouati-Ndouli					X
Sensibilisation permanente sur l'importance de l'environnement					
Acquisition du matériel informatique Direction générale de l'environnement					
Programme national d'action pour l'environnement					
PROTOMAC					
Inter zone					
Programme de lutte biologique contre la laitue d'eau et la jacinthe				X	
Ecosystèmes marins					X
Développement des outils de planification et de diffusion des informations sur l'aménagement urbain et périurbain					
Assistance initiale (POPS)					
Norme sur l'environnement					
Grand écosystème marin du courant de Guinée (GEM-CG)					X
Introduction de l'environnement dans le système éducatif					
Presse, Production radio, télé en matière d'environnement					
PRGIE					
Construction et réhabilitation Directions départementales de l'environnement		X			
Réhabilitation immeuble Direction générale de l'environnement à Mpila		X			
Aménagement siège de la Direction générale de l'environnement		X			
Construction laboratoire anti-polluant et d'analyses				X	
Construction centre documentaire de l'environnement		X			
Equipement du Ministère					
Assistance au Centre national d'inventaire et d'aménagement des forêts					X
Auto évaluation nationale capacités à renforcer					
Informatisation du Ministère					